



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

La présence protestante dans l'Hérault

Cycle 3 : niveau CM1

Cycle 4 : niveau 5^{ème}

Lycée : niveau Seconde

Pierresvives

Domaine départemental ~ Montpellier

pierresvives.herault.fr

De l'Église protestante à la communauté

Auteur

Anna Bouffier

Relecture et coordination

Sylvie Desachy, Véronique Sassetti Aguilera, Julien Duvaux,
Marine Schiada et Sophie Peralta

Mise en page

Eulalie Veaute

1^{ère} de couverture du dossier

Archives départementales de l'Hérault, 2 Fi CP 5661 ; 2 Fi CP 8053

Date de publication

Février 2026

Les dossiers pédagogiques

Conçus pour être directement utilisés en classe, les dossiers pédagogiques des Archives départementales de l'Hérault sont à la disposition des enseignants des écoles élémentaires, des collèges et lycées. Les Archives offrent de nombreuses ressources pour étoffer et diversifier les séances pédagogiques. Cette rubrique est progressivement enrichie de nouvelles thématiques. Ces sélections permettent d'intégrer au contenu des programmes scolaires des ressources liées à l'histoire locale et de rendre plus concrète, plus proche, la période historique étudiée.

Les documents sont insérés dans un plan et désignés par leur cote : "ADH" pour *Archives départementales de l'Hérault*, la lettre qui correspond à sa série et le numéro d'article (exemple : ADH G 325). Ils peuvent ainsi être retrouvés dans l'état général des fonds. Chaque document est replacé dans son contexte historique. La lecture des documents originaux pouvant s'avérer parfois difficile d'accès pour les élèves, une transcription est proposée en accompagnement si nécessaire.

À la fin du dossier pédagogique, une bibliographie pourra permettre un complément scientifique aux thèmes abordés dans les documents sélectionnés. Des pistes de recherches sont également possibles grâce aux différentes sources et séries disponibles aux Archives départementales de l'Hérault.

Vous pouvez compléter votre travail en classe par une visite des Archives avec présentation d'originaux et/ou un atelier-recherche sur les thématiques correspondantes. Tous les éléments de contacts sont disponibles en quatrième de couverture du dossier.

Marine Schiada
professeur missionné auprès du service éducatif et le
service éducatif des Archives

Sommaire

Présentation du dossier	P. 6
Insertion dans les programmes scolaires	P. 7
Qu'est-ce que la Réforme ?	P. 8
La différence entre le protestantisme et le catholicisme	P. 9
Histoire nationale et histoire locale	P. 10
Chronologie	P. 11
1 - L'apparition de la Réforme en Languedoc	P. 13
• Les villes protestantes en Hérault • Condamnation de Guillaume Dalençon • Des abus à Vendémian • Une attaque iconoclaste à Lodève • Inquisitions à Marsillargues • Le culte à Montpellier • Méreau, dit de Sainte Foy	
2 - Les troubles civils des guerres de Religion	P. 27
• L'évolution démographique d'Aniane • La Saint-Barthélémy à Montpellier • La figure du gouverneur du Languedoc • Les rapports entre les religions à Béziers • L'édit de Nantes en Bas Languedoc • L'assemblée de Châtellerauld	
3 - Le siège de Montpellier de 1622	P. 45
• La préparation du siège par les protestants • Le siège de Montpellier vu par un catholique • Les conséquences du siège de Montpellier	
4 - La révocation de l'édit de Nantes	P. 59
• Des restrictions envers les notaires protestants • Une affaire de dragons • L'édit de révocation de Fontainebleau • Une ordonnance contre les nouveaux convertis	
Conclusion	P. 75
Pour aller plus loin	P. 76
Lexique	P. 77
Bibliographie	P. 80
Sources	P. 82

Présentation du dossier

La présence protestante dans l'Hérault

Ce dossier pédagogique, consacré à la présence protestante dans l'Hérault, rassemble une sélection de documents d'archives et d'images illustrant les dynamiques locales des conflits religieux dans la France de l'Ancien Régime. Il vise à proposer des activités en lien avec les programmes scolaires pour les élèves et des ressources adaptées pour les enseignants tout en valorisant le patrimoine archivistique.



Objectifs

1. Faire découvrir aux élèves :

- L'histoire du protestantisme dans l'Hérault à travers des documents d'archives.
- Le rôle des rois dans la construction du royaume de France.
- Les bouleversements religieux et culturels de la Renaissance à l'échelle locale.
- Les conflits religieux à l'échelle locale.
- Le rôle de la religion dans le quotidien.

2. Offrir aux enseignants des ressources pédagogiques pour approfondir ce sujet avec leurs élèves.



Mode d'emploi du dossier

- **Organisation** : le dossier est divisé en sections, chacune accompagnée de documents explicatifs qui peuvent enrichir un cours.
- **Supports pédagogiques** : des questionnaires sont fournis pour guider les enseignants dans leur démarche pédagogique et éclairer certains points du sujet. Ces outils ne constituent pas une approche unique mais offrent des pistes de réflexion.
- **Utilisation des images** : les reproductions d'images et de documents incluses dans le dossier sont strictement réservées à un usage pédagogique.

Insertion dans les programmes scolaires

Cycle 3

Niveau CM1

Thème 2 : Le temps des Rois

Cycle 4

Niveau 5^{ème}

Thème 3 Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles :

Chapitre 2 : Humanisme, réformes et conflits religieux.

Chapitre 3 : Du Prince de la Renaissance au roi absolu. (François I^{er}, Henri IV, Louis XIV)

Lycée

Classe de Seconde

Thème 2 : XV^e-XVI^e siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle

Chapitre 2 : Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre

Chapitre 1 : L'affirmation de l'État dans le royaume de France



Qu'est-ce que la Réforme ?

Au XVI^e siècle, l'effervescence culturelle et intellectuelle conduit les individus à repenser leur monde. Par la redécouverte des textes antiques et le développement des voyages autour du monde, les individus réinventent les manières traditionnelles de comprendre leur existence. Cela passe également par une remise en question de ce qu'ils connaissent jusqu'alors. Dès lors, les pouvoirs sont touchés. En 1517, c'est Martin Luther (1483-1546) qui, dans le Saint Empire romain germanique, est à l'origine du schisme chrétien qu'est la Réforme protestante. Contestant l'autorité de l'Église catholique romaine et ses dérivés, Martin Luther souhaite un rapprochement des individus vers les textes fondamentaux du christianisme. Son courage à défier le pouvoir religieux marque une rupture essentielle à l'époque moderne. Désormais, pour les réformés, les individus sont responsables de leur salut et peuvent être en opposition aux pouvoirs établis au nom de leur liberté de conscience.

Martin Luther est suivi par d'autres hommes qui souhaitent un retour aux sources du christianisme : Ulrich Zwingli en Suisse, et Jean Calvin en France, qui traduisent ou font traduire la Bible en langue vulgaire et l'impriment, afin que chacun la comprenne dans sa langue et y ait un accès direct. Ils insistent sur l'importance pour tous de comprendre des textes écrits il y a 1500 ans, pour s'affranchir des médiations humaines que représentent la tutelle des papes et des évêques. Par un retour à une relation intime avec Dieu, les protestants cherchent à faire de la communauté de croyants le socle de leur doctrine en l'autonomisant et en donnant à chacun les moyens de contrôler les Églises.

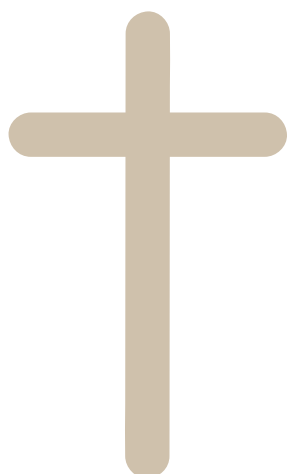
La Réforme a des résonnances dans plusieurs états d'Europe, dans le Saint Empire romain germanique, dans les cantons suisses, aux Pays-Bas, en Angleterre, et dans le royaume de France. La branche française se revendique calviniste, d'après le théologien Jean Calvin (1520-1564).



Les différences entre catholicisme et protestantisme au XVI^{ème} siècle

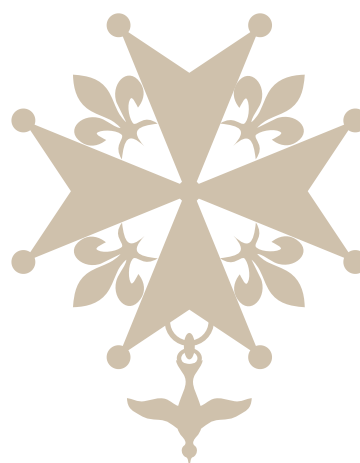
Catholicisme

- 7 sacrements
- Culte en latin
- Église organisée autour du pape
- Accès à Dieu par le clergé
- Sources de la foi dans la Bible et la tradition de l'Église
- Encadrement des croyants par un prêtre
- Culte dans une église
- Croyance en la saint Vierge et aux saints et à la présence du Christ dans l'hostie



Protestantisme

- 2 sacrements
- Culte en langue nationale
- Églises locales administrées par des assemblées
- Accès direct à Dieu
- Unique source de la foi dans la Bible
- Encadrement des croyants par un pasteur
- Culte dans un temple, ou privé lorsqu'il est interdit
- Non croyance en la sainte Vierge et les saints, ni à la présence du Christ dans l'hostie



Histoire nationale et histoire locale

Étudier la présence réformée dans l'Hérault sous l'Ancien Régime semble une tâche ardue, dès lors que celle-ci connaît des expériences variées selon les époques, les lieux, et les individus. Intégré dans la province royale du Languedoc, plus précisément dans le Bas Languedoc, ce qui deviendra l'Hérault s'inscrit pleinement dans l'histoire de ces individus qui ont défié l'ordre royal et l'ordre religieux afin d'édifier une nouvelle manière de penser, en rupture avec la tradition.

Premières traces

Le protestantisme, mouvement international, s'implante dans la région héraultaise très rapidement, grâce aux milieux académiques et aux milieux marchands très présents en Bas Languedoc depuis le Moyen Âge. L'école de médecine de Montpellier notamment permet à des étudiants venus de l'Europe d'étudier parmi les étudiants français et ainsi de partager des idées différentes de celles du pouvoir établi. Si la première trace de conflit confessionnel apparaît en 1528 avec trois étudiants de l'école de médecine, il faut attendre quelques années pour que le protestantisme, et sa branche française, le calvinisme, se répandent dans l'ensemble de la région.

Des enjeux politiques

Inscrite dans les dynamiques du royaume, la région se distingue pourtant dans la position tenue par les protestants. S'ils jouissent d'une tolérance de la part du gouverneur du Languedoc, leur majorité numérique leur permet de s'imposer dans les instances du pouvoir municipal et régional. Ils créent de nouvelles dynamiques propres à celles engagées par le parti huguenot, parti politico-religieux visant à faire obtenir aux réformés de France une place dans les décisions politiques tout en garantissant le droit d'existence et le droit de culte de « ceux de la nouvelle religion ».

Une histoire locale

Durant un siècle, la présence réformée dans le territoire de l'Hérault est significative, et dessine l'histoire de la Province, en mêlant des problématiques locales aux dynamiques du royaume. De ce fait, faire l'histoire de la Réforme en Hérault, de l'apparition d'idées religieuses nouvelles au milieu du XVI^e siècle aux conséquences de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, c'est explorer la singularité d'une province fortement touchée par le protestantisme tout en comprenant, à l'échelle locale, ce qu'implique une guerre civile à l'époque moderne.

- **1517** - Martin Luther publie ses 95 thèses à Wittemberg (Saint Empire romain germanique)
 - **1528** - Apparition des idées de la Réforme. Trois étudiants en médecine poursuivis pour hérésie
- **1534** - Affaire des Placards : des protestants ont placardé des proclamations contre la messe partout dans le royaume.
 - **1536** - Transfert du siège de l'évêché de Maguelone à Montpellier
- **1545 - 1563** - Concile de Trente : réponse de l'Eglise catholique face aux idées protestantes pour renforcer l'unité autour du pape.
 - **1554** - Exécution de Dalençon et d'un tondeur de draps. Réunions clandestines dans la maison Desandrieux
- **1559** - Premier synode national protestant à Paris
 - **1559** - Prédications « étranges » à l'église Saint-Denis
- **1560** - Conjuraison d'Amboise
 - **1561** - Prise de Notre Dame des Tables , 1^{er} siège de la cathédrale Saint Pierre , destruction d'églises et de couvents
 - **1561** - Accord entre les protestants et les catholiques sur la répartition des églises dans la ville de Montpellier
- **1562 - 1563** - Première Guerre de Religions : du massacre de Wassy jusqu'à l'Édit d'Amboise :
 - **1562** - Siège de Montpellier par Joyeuse et Fourquevaux
 - **1563** - Cultes à la Grande Loge et à l'Ecole Mage
 - **1565** - Donation d'un champ pour servir de cimetière à Montpellier
- **1567 - 1568** - Deuxième Guerre de Religions de la surprise de Meaux jusqu'à l'Édit de Longjumeau
 - **1568** - Invasion du temple par les catholiques à Montpellier
- **1568 - 1570** - Troisième Guerre de Religions : de la tentative d'attaque du château de Condé à Noyers par les catholiques jusqu'à l'Édit de Saint-Germain

- **1572 - 1573** - Quatrième Guerre de Religions de la Saint Barthélemy à Paris jusqu'à l'Édit de Boulogne
 - **1572** - Arrestations de protestants
 - **1573** - Profanation de Saint-Fulcrand de Lodève par les protestants
 - **1573 - 1577** - Gouvernement de l'Union
- **1574 - 1576** - Cinquième Guerre de Religions : de l'Alliance des Malcontents à l'Édit de Beaulieu
- **1576 - 1577** - Sixième Guerre de Religions conclue par l'Édit de Poitiers
 - **1577** - François Châtillon, protestant, nommé gouverneur de Montpellier
- **1579 - 1580** - Septième Guerre de Religions de la prise de La Fère par les protestants au Traité de Fleix
- **1585 - 1598** - Huitième Guerre de Religions de la publication du Manifeste de la Ligue à l'Édit de Nantes par Henri IV
 - **1583** - Construction du Grand Temple de Montpellier
 - **1598** - Synode national protestant à Montpellier
 - **1601** - Gignac, Lunel, Clermont-de-Lodève, Montpellier sont des places de sûreté
 - **1622** - Siège de Montpellier
- **1685** - Édit de Fontainebleau. Révocation de l'Édit de Nantes

Le protestantisme apparaît très tôt en Languedoc avec le passage de nombreux marchands et artisans venus commercer dans la région et l'ouverture sur l'Europe notamment de l'école de médecine de Montpellier. Ainsi, des étudiants venus d'Allemagne et des cantons suisses peuvent échanger les idées protestantes avec les étudiants français, comme l'a fait Erasme auparavant. Les premières arrestations ont lieu dès les années 1530, et en 1560 plusieurs Églises protestantes existent déjà : à Béziers, Montpellier, Lunel, Mauguio, Pézenas, Aniane et Marsillargues.

La forte présence protestante dans le Bas Languedoc induit une cohabitation des deux communautés catholique et protestante dans les conflits qui touchent le royaume de France à partir de 1562. Qu'il s'agisse d'attaques protestantes envers les lieux de culte catholiques ou la définition d'un nouveau mode de vie modifié par les nouvelles pratiques cultuelles, le Bas Languedoc, resté catholique mais marqué par une forte présence protestante. Il a connu à la fois les affres des guerres civiles et l'expérience d'une cohabitation certes forcée mais structurante dans les zones concernées.



Objectifs

- Comprendre la manière d'exercer le culte protestant.
- Comprendre comment la religion s'inscrit dans le quotidien des communautés.
- Montrer que la religion a des conséquences sur l'ordre dans le royaume et sur l'autorité royale.

Les villes protestantes de l'Hérault

Félix et Thomas Platter à Montpellier, notes de voyage de deux étudiants bâlois. ADH, CRC 636

Félix et Thomas Platter sont deux étudiants protestants bâlois venus faire leurs études à l'école de médecine de Montpellier, respectivement de 1552 à 1557 et de 1595 à 1599. À côté de leurs études, ils voyagent à travers le Languedoc. À cette occasion, ils nous indiquent la présence protestante de manière ponctuelle.



Questions

Cycle 3

- 1- Relevez le nom de 5 communes héraultaises où vivent des protestants. Placez les sur un fonds de carte.
- 2- Quelle est la religion du laquais qui accompagne les frères Platter ?
- 3- Grâce au personnage du laquais, trouvez une différence de pratique religieuse entre les catholiques et les protestants.

Cycle 4

- 1- Relevez le nom de 5 communes héraultaises où vivent des protestants. Placez les sur un fonds de carte.
- 2- Trouvez au moins une raison qui peut expliquer la présence de protestants dans des communes des reliefs de l'Hérault comme Laroque, Ganges et Gignac.
- 3- Grâce au personnage du laquais, trouvez une différence de pratique religieuse entre les catholiques et les protestants.
- 4- En quoi la confession des habitants des communes traversées semble influencer sur le cours du voyage des frères Platter ?

Lycée

- 1- Sur un fonds de carte, placez les villes où des protestants sont installés en ajoutant Montpellier, commune où les frères Platter font des études.
- 2- Quelle conclusion peut-on tirer sur l'implantation du protestantisme dans l'Hérault dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle ?
- 3- Pourquoi la confession des personnes rencontrées semble-t-elle prendre autant d'importance au cours du voyage des frères Platter ?



« Sur le soir, nous arrivâmes à la Roque et ensuite à Ganges, qui n'en est qu'à deux portées d'arquebuse. C'est une place assez forte, très animée, possédant plusieurs faubourgs et dont la population est protestante. Pendant la persécution, beaucoup de religionnaires s'y sont réfugiés ; il ne s'y faisait alors aucun office papiste. » p. 281

« Le lendemain, de grand matin, nous reprîmes notre route en passant près du couvent de Valmagne, magnifique construction élevée en pleine forêt, mais ruinée pendant les guerres de religion. » p. 396

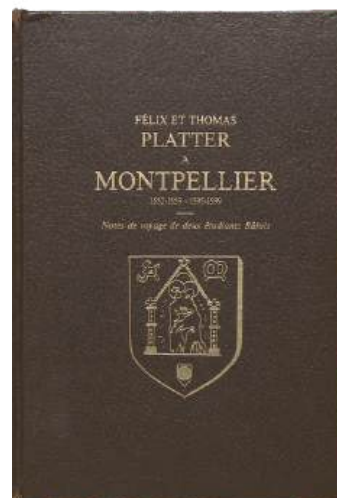
« [...] Et après avoir dîné nous reprîmes notre chemin par Marseillan et Mèze. La majorité des habitants de cet endroit, ainsi que l'hôte de la Fleur de lys, où nous étions descendus, appartenaient à la religion réformée, ce qui nous permit de manger de la viande à souper. Nous offrîmes à notre laquais de lui faire apprêter des œufs ; mais il nous déclara qu'il était lui-même de notre religion, sans quoi il ne nous aurait jamais accompagnés en Espagne. Il disait vrai, je crois, car je me souviens, qu'à Barcelone, il n'avait pas su faire le signe de la croix, un jour que certain espagnol l'en défiait, en le traitant de luthérien. » p. 468

« Gignac est une petite ville en pleine montagne, située sur les bords de l'Hérault et possédant une cittadella. [...] Ils ont un temple et un ministre du culte réformé, la majorité des habitants étant de notre religion. » p. 475

► Condamnation de Guillaume Dalençon

Félix et Thomas Platter à Montpellier, notes de voyage de deux étudiants bâlois. ADH, CRC 636

Félix Platter, étudiant bâlois à l'école de médecine de Montpellier, faisant foi de la religion protestante, assiste au cours de son séjour dans la ville à la condamnation à mort d'un protestant dans les années 1550. Le protestantisme est présent dans le royaume de France depuis les années 1530, et est considéré comme une hérésie, c'est-à-dire une pensée contraire aux idées de l'Eglise romaine. Dès lors, les autorités royales et ecclésiastiques cherchent à contraindre les protestants de revenir sous l'autorité du pape, mais aucune guerre n'a débuté entre les catholiques et les protestants.



Questions

Cycle 4

- 1- Relevez l'ancienne profession de Guillaume Dalençon.
- 2- Quelle peine est prononcée contre Guillaume Dalençon ? Pour quel motif ?
- 3- Quelles sont les peines prononcées pour les deux autres condamnés ? Pourquoi une telle différence de traitement ?
- 4- Relevez au moins un élément démontrant que l'auteur est de la même confession que Guillaume Dalençon.

Lycée

- 1- Quel est le motif de condamnation des trois individus cités dans le document ?
- 2- Quelles sont les peines prononcées pour ces individus ? Expliquez la différence de condamnation entre les individus.
- 3- Quel est l'intérêt du cérémonial autour de la peine infligée à Guillaume Dalençon ?
- 4- Montrez que la condamnation des protestants n'est pas qu'une affaire religieuse.

Lexique

Abjurer : Renoncer à sa foi.

Apostasier : Renoncer, souvent publiquement, à sa foi.

Chanoine : Dignitaire ecclésiastique associé à une cathédrale.

Chasuble : Manteau à deux pans, que le prêtre revêt pour célébrer la messe.

Hérétique : Qui soutient une doctrine contraire aux idées de l'Eglise catholique romaine. Utilisé communément pour désigner les protestants.

Martyr : Personne qui a souffert pour attester de la vérité de sa religion.

Miséricorde : Clémence accordée au coupable d'un crime religieux.

Sacerdotal : Ce qui est relatif au prêtre et aux fonctions qu'il exerce.

Séculier : Ce qui appartient à la vie laïque (par opposition à régulier).

Térébenthine : Résine que l'on recueille dans les conifères.

Tonsure : Petit cercle rasé au sommet de la tête des hommes d'Eglise.



« Le 16 octobre, on dégrada Guillaume Dalençon, de Montauban, ancien prêtre, qui avait embrassé la religion, et apporté des livres en revenant de Genève. Il était depuis longtemps en prison. Revêtu de ses ornements sacerdotaux il fut mené sur une estrade où était assis l'évêque. Après de nombreuses cérémonies latines, on lui ôta le chasuble et le reste, pour lui mettre des habits séculiers. On lui racla la tonsure et deux doigts de la main ; puis il fut livré à la justice civile, qui le réintégra en prison. [...]

L'an 1554, le 6 janvier, Guillaume Dalençon, dégradé onze semaines auparavant, et retenu depuis ce temps en prison, fut condamné à mort. Après midi, un homme le porta sur ses épaules hors de la ville, auprès d'un couvent, à l'endroit habituel de ces exécutions[1]. Un bûcher y était déjà dressé. Derrière le condamné marchaient deux autres prisonniers : un tondeur de draps, en chemise, avec une botte de paille attachée sur le dos ; et un autre, de fort bonne mine et bien vêtu. Tous deux, dans leur effarement, avaient la faiblesse de renier la vraie foi. Dalençon, au contraire, ne cessait de chanter des psaumes pendant tout le parcours. Arrivé au pied du bûcher, il s'assit sur le bois, ôta lui-même ses vêtements jusqu'à la chemise, et les rangea à côté de lui avec autant d'ordre que s'il eût dû les remettre. Il adressa des exhortations si touchantes aux autres qui allaient apostasier, que la sueur perlait au front de l'homme en chemise, en gouttes grosses comme des pois. Lorsque les chanoines, rangés en cercle autour de lui et montés sur des chevaux ou des mulets ; l'avertirent qu'il était temps d'en finir, il s'élança joyeusement sur le bûcher et s'assit au pied du poteau qui s'élevait au milieu, et qui était percé d'un trou par où passait une corde terminée supérieurement par un nœud coulant. [...]

[1] Il s'agit du couvent des Dominicains, près de la promenade du Peyrou.

Le bourreau lui passa la corde au cou, lui attacha les mains sur la poitrine, et plaça près de lui les livres de religion qu'il avait apportés de Genève ; après quoi, il mit le feu au bûcher. Le martyr se tenait assis, calme et résigné, les yeux levés vers le ciel. Quand le feu atteignit les livres, le bourreau tira la corde et l'étrangla ; sa tête s'inclina sur sa poitrine, et il ne fit plus aucun mouvement ; le corps se réduisit peu à peu en cendres. Ses deux compagnons, debout au pied du bûcher, furent obligés d'assister à son supplice, et sentirent la flamme de bien près.

L'exécution terminée, on les ramena l'un et l'autre à l'Hôtel-de-Ville. Tout près de là, devant l'église Notre-Dame, était dressée une estrade, surmontée d'une statue de la Vierge, devant laquelle ils devaient faire amende honorable. La foule attendit longtemps. A la fin, on n'amena qu'un des deux ; car le tondeur de draps refusait d'abjurer et demandait à être supplicié sans miséricorde, pour avoir faibli. On le ramena donc en prison. Quant à l'autre, qui paraissait être un homme de condition, on le plaça sur l'estrade, à genoux devant la statue de la Vierge, avec un cierge allumé à la main. Un notaire lui lut diverses déclarations, auxquelles il était obligé de répondre. Il eut ainsi la vie sauve, mais fut envoyé aux galères pour y être mis aux fers. [...]

Le mardi suivant 9 janvier, on revint au tondeur de draps, qui fut étranglé et brûlé comme le prêtre. Il montra une grande fermeté et non moins de repentir pour avoir failli renier sa foi. Il pleuvait ce jour-là, et le feu ne voulait pas prendre. Le patient qui n'était pas tout-à-fait étranglé, endurait de grandes souffrances. Alors les moines du couvent voisin apportèrent de la paille ; le bourreau la prit, et fit chercher de l'huile de térébenthine à la pharmacie de mon maître pour activer le feu. Je le reprochai aux domestiques qui l'avaient donnée ; mais ils me conseillèrent de me taire, parce qu'il pourrait m'en arriver autant, en ma qualité d'hérétique ». p. 62-67

► Une attaque iconoclaste à Lodève

Le 4 juillet 1573, presque un an après le massacre de la Saint-Barthélémy, les protestants languedociens s'attaquent violemment à la cathédrale Saint-Fulcran de Lodève. Là-bas, ils s'en prennent au corps de l'ancien évêque de Lodève, Fulcran (949-1006), canonisé après sa mort. Le corps du saint est profané : il est attaqué parce qu'il revêt un caractère sacré que réfutent les protestants.



La Profanation de saint Fulcran, Louis-Joseph Fanelli-Semah, 1834, huile sur toile, 200x250cm, Chapelle Saint-Fulcran, Lodève.

Questions

Cycle 4

- 1- Décrivez la scène visible sur le tableau : lieu, individus, action.
- 2- En vous appuyant sur vos connaissances, expliquez la différence de point de vue sur l'existence des saints dans la religion catholique et la religion protestante.
- 3- Montrez qu'il s'agit d'une scène de violence symbolique.

Lycée

- 1- Décrivez la scène visible sur le tableau : lieu, individus, action.
- 2- Relevez le lieu d'exposition actuelle du tableau. Pourquoi ce choix est-il symbolique ?
- 3- En vous appuyant sur vos connaissances, expliquez la différence de point de vue sur l'existence des saints dans la religion catholique et la religion protestante.
- 4- En quoi le geste des protestants est-il à la fois une violence symbolique mais également révélatrice de la guerre religieuse ?



Lexique

Canonisation :

Processus par lequel l'Église catholique proclame qu'une personne est sainte.

Iconoclasme :

Destruction volontaire des représentations religieuses telles que les saints, la Vierge Marie, les ornements.

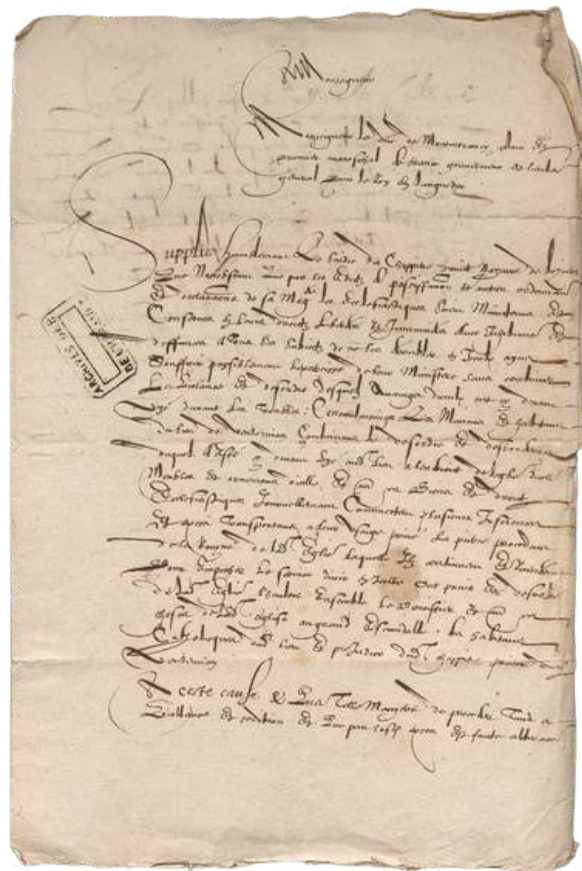
Profanation : Action de dégrader ce qui est sacré.



Des abus à Vendémian

Clergé séculier, diocèse de Béziers, troubles religieux, requête à Montmorency sur les abus commis par les gens de Vendémian (1582). ADH, G 325

En 1582, alors que le royaume de France n'est plus officiellement en période de guerre depuis deux ans, les tensions entre catholiques et protestants persistent. Les attaques portées contre les lieux de culte catholiques continuent de la part des protestants, notamment dans le Midi. Conformément au traité de Fleix conclu entre le parti protestant et le frère du roi de France le 26 novembre 1582, le culte catholique doit être rétabli et en aucun cas compromis. Par ces attaques, les protestants cherchent à exprimer leur mécontentement face à ce traité trop peu permissif, et à faire face à l'investissement de plus en plus important du roi de France dans la pénitence catholique. Les protestants craignent que cela dégrade leur situation.



Questions

Lycée

- 1- Quelle est la confession de l'auteur du document ? Justifiez votre réponse à partir du document.
- 2- Reformulez la plainte déposée par l'auteur du document.
- 3- Relevez un élément montrant que le royaume n'est pas en guerre à la rédaction du document.



Monseigneur

Monseigneur le duc de Montmorency, pair et premier mareschal de France, gouverneur et lieutenant peneral pour le Roy en Languedoc, Supplie humblemant le sindic du chappitre saint Nazaire de Beziers que nonobstant que par les edictz de passiffication et autres ordonnances et declarations de sa Magesté, les ecclesiastiques soient maintenus et conserves en leurs droictz, libertes et immunités avec inhibitions et deffances à tous ses subiectz de ne les troubler et iceulx ayns souffrir paysiblement l'exercisse de leur ministere sans continuer la violance et desordre desquels aucuns diceulz ont cy devant uzé durant les troubles. Ce neanlmoings les manans et habitans du lieu de Vendemian, continuans le desordre et desbordemens, duquel a esté cy devant uzé aud. lieu a l'endroit de l'eglize d'icelle meubles et ornemens d'icelle, et autres biens et droictz d'eclesiastiques, journallement commectent plusieurs insolences et excès transportans a leurs usages privé la pierre procedant

de la rouyne de lad. eglise, laquelle ilz continuent, et recentemente, pour empescher le service divin en icelle, ont prins et desrobe de lad. eglise l'haultel ensemble le benoistier et autres choses de lad. eglise, au grand escandalle des habitans catholiques dud. lieu, et prejudices dud. chappitre prieur dud.

Vendemian.

A ceste cause et que telle maniere de proceder tant à violance et sedition, et que par lesd. excès est faite alteration aux edictz de sa dicte Magesté et repos publique, vous plaise, Montseigneur, pour la suppression de telz Exces et punition d'iceulx sellon leur qualité, ordonne que du faict contenu en ceste requeste, sera enquis par le premier de vous prévostz ou leurs lieutenans, pour l'inquisition raportée et renvoyée au seneschal de Carcassonne ou son lieutenant au siège de Beziers, estre ordonné contre les colposables comme il appartient. Et supplians prier a dieu pour votre prospérité

enquêter la rue de Montmorency dans le
prochain mois, et la faire gouverner de l'autre
côté par la rue de la Harpe.

A rectangular stamp with the text "ARCHIVES OF" on the left and "DEPARTMENT OF" on the right, surrounding a central rectangular box. The stamp is oriented vertically.

[illegible]

Haymow signature

W. H. 1000 E. H.

► Le culte à Montpellier

Félix et Thomas Platter à Montpellier, notes de voyage de deux étudiants bâlois ADH, CRC 636

En 1595, Thomas Platter, étudiant bâlois à l'école de médecine de Montpellier, faisant foi de la religion protestante, relate la vivacité de la communauté protestante de Montpellier. Il y décrit les pratiques cultuelles, démontrant alors une ville marquée par le protestantisme depuis les années 1530 et dans laquelle le protestantisme semble prospérer, quelques années avant la fin des guerres de Religion.



Questions

Cycle 3

1- Remplacez les termes suivants au bon endroit afin de résumer une matinée dans la communauté religieuse de Montpellier : communier, prêche, Nouveau testament, quête, pasteur, chaire.

"A Montpellier, les protestants sont si nombreux que le doit commencer bien avant le lever du jour. Le accueille les croyants et depuis sa fait la lecture d'extraits du Le chef du culte est obligé de répéter cette opération plusieurs fois afin de permettre à l'ensemble des croyants de A la sortie de l'office une est organisée afin d'aider les nécessiteux.

2- Relevez le nombre d'individus qui peuvent aller communier le même jour.

3- Démontrez que le protestantisme est une confession bien implantée à Montpellier.

Cycle 4

1- Relevez le nombre de protestants qui peuvent aller communier le même jour à Montpellier.

2- Démontrez que le nombre de pratiquants est au-delà des capacités des édifices religieux montpelliérains.

3- Relevez un élément montrant que le culte est autorisé par les autorités politiques.

4- Quelle est la profession de M. de Chastillon ? En quoi cet individu montre-t-il l'intégration de la communauté protestante à Montpellier ?

Lycée

1- Mettez en avant l'importance numérique de la communauté protestante de Montpellier en démontrant que le nombre de pratiquants est au-delà des capacités des édifices religieux montpelliérains.

2- Relevez un élément montrant que le culte est autorisé par les autorités politiques.

3- En quoi la figure de M. de Chastillon montre-t-il l'intégration politique des protestants ?



« Pour permettre à tout le monde de communier dans la même matinée, le prêche commence deux ou trois heures avant le jour. Tout de suite après le prêche a lieu la communion, pendant laquelle on lit en chaire quelques chapitres du Nouveau testament. Quand les hommes, et ensuite les femmes ont communié, l'officiant dit les grâces ; on chante, et tout le monde quitte l'église, vers 7 heures. Aussitôt une seconde fournée y entre. Les chants recommencent, puis le prêche et la communion comme précédemment. Cela dure ainsi parfois jusqu'à 11 heures ou midi ; car il faut du temps pour recevoir tant de marques. Il arrive souvent à Montpellier que quatre à six mille personnes communient le même jour, et la presse est telle, que l'église, en hiver, est comme si on l'avait chauffée. A la sortie, les anciens font une quête pour les pauvres. Pendant la communion, les pasteurs et les anciens portent le pain et le vin aux indigents qui attendent devant la porte. Les fonctionnaires royaux ont chacun leur place au temple. Leurs sièges sont couverts de tapisseries ornées de fleurs de lis jaunes. Le premier siège est celui de M. de Chastillon, gouverneur de la ville, qui habite un fort bel hôtel. Il n'a au-dessus de lui que le gouverneur général du Languedoc[1], M. le duc de Ventadour, qui est papiste, et qui fait remonter son origine jusqu'à la tribu de Lévy ». p. 193-195

[1] Anne de Lévis, lieutenant général du Languedoc nommé par Henri IV.

Lexique

Ancien : Membre responsable d'un consistoire en charge d'une Église réformée locale sur une commune.

Cène : L'un des deux sacrements reconnus par le protestantisme (le premier étant le baptême). Il s'agit de la cérémonie dans laquelle les croyants mangent du pain et boivent du vin, reprenant le dernier repas de Jésus Christ avec les apôtres.

Consistoire : Organe directeur d'une église avec des pasteurs et des laïcs

Méreau : Petite pièce n'ayant aucune valeur monétaire mais servant de bon pour accéder à la célébration de la Cène.

Papiste : Terme négatif employé par les protestants pour désigner les catholiques partisans de l'autorité du pape.

Prédicateur : Personne qui prêche et prononce des sermons.

Sébile : Petite coupe de bois pour recueillir les aumônes.

► Méreau, dit de Sainte Foy



La face représente un berger (représentation du Christ ou du pasteur) debout entouré de brebis (les fidèles) et qui joue du cor. De chaque côté un arbre, et au-dessus, un oiseau de proie enlevant une brebis, signifiant les dangers auxquels sont confrontés les protestants durant les troubles.

Le revers représente une bible ouverte sur laquelle on lit « Ne crains point petit troupeau », sous un soleil rayonnant, montrant que la religion vaincra et prospérera.



Méreau protestant, dit de Sainte Foy, Bibliothèque Nationale de France, provenant des collections de Montpellier, médiathèque centrale Emile Zola, fonds Calixte Cavalier.

Lorsque le cycle des guerres de Religion débute en 1562, l'ensemble du royaume de France est concerné. La guerre civile sévissant dans le royaume est ainsi particulièrement remarquable dans le Bas Languedoc, puisqu'elle rythme le quotidien par les attaques, les pillages, les sièges, mais aussi les temps de paix. Les moments marquant du royaume trouvent une résonance à l'échelle du Bas Languedoc, tout en percevant les particularités locales liées à la juxtaposition des deux communautés sur le territoire.

Dans cette partie, seront étudiées les traces des conflits à l'échelle locale, pour appréhender la manière dont les habitants se comportent en contexte de guerre civile. Des initiatives sont observées et démontrent une capacité des acteurs de s'émanciper de certains mouvements portés par les deux partis, catholiques et protestants, dans le royaume.



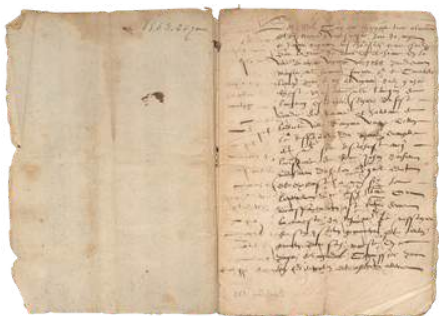
Objectifs

- Appréhender à l'échelle locale les impacts des guerres de religion.
- Mettre en avant la composition sociale des communautés protestantes.
- Analyser la figure du roi lors des guerres de religion entre protection et affirmation de l'autorité.
- Interroger les relations entre pouvoir et religion.

► L'évolution démographique d'Aniane

Archives communales déposées d'Aniane; Protestants : ordonnance, déclaration et édits royaux, correspondance, ADH, 10 EDT 199 et périodes de troubles (révoltes, guerres de religion...) : correspondance ADH, 10 EDT 138

La commune d'Aniane est catholique, mais elle connaît la présence d'une communauté protestante attestée depuis 1561, ouverte à l'influence de la commune de Gignac. À l'échelle d'une commune et de son évolution au cours des guerres de Religion, il est intéressant de se pencher sur la démographie de celle-ci, et de la proportion des protestants qui y résident, afin de comprendre l'impact des guerres de Religion à l'échelle d'une communauté dans une localité précise.



Doc 1 :
ADH, 10 EDT 199



Doc 2 :
ADH, 10 EDT 138



Lexique

Syndicat : Association qui a pour objet la défense d'intérêts communs.

Questions

Cycle 3

- 1- Complétez la phrase suivante à l'aide des documents 1 et 2 : Entre 1563 et 1572, le nombre de protestants vivant à Aniane est passé de à Il y a donc une du nombre de protestants dans cette commune.
- 2- Quelle catégorie de métiers semble occuper les protestants ? Choisissez parmi les propositions suivantes : agriculteurs ou artisans.
- 3- Dans le document 2, relevez une raison expliquant l'évolution du nombre de protestants à Aniane

Cycle 4

- 1- À l'aide des documents 1 et 2, décrivez l'évolution du nombre de protestants vivant à Aniane entre 1563 et 1572.
- 2- À l'aide du document 2, relevez une raison pouvant justifier cette évolution démographique.
- 3- À l'aide de votre réponse précédente, formulez une hypothèse sur le contexte politique entre 1563 et 1572.
- 4- Dans la commune d'Aniane, quel type de profession est occupé par les protestants ? Quelle semble être la profession majoritaire chez les catholiques ?

Lycée

- 1- À l'aide des documents 1 et 2, décrivez l'évolution démographique de la communauté protestante d'Aniane.
- 2- Après avoir relevé dans le document 2 une raison pouvant éclairer cette évolution, formulez une hypothèse sur le contexte politique entre 1563 et 1572.
- 3- Comparez le type de professions occupé par les protestants et celui occupé par les catholiques dans la commune d'Aniane.
- 4- À l'aide de votre réponse précédente, donnez un éclairage supplémentaire à l'évolution démographique de la communauté protestante d'Aniane.

Extrait - Doc 1



Constitution d'un syndicat par les protestants de la ville d'Aniane, mars 1563.

La première source, formation d'un syndicat entre les protestants de la ville d'Aniane, fait l'état de 157 protestants dans la ville en 1563, parmi lesquels 9 laboureurs, 9 cordonniers, 4 marchands, 2 menuisiers, 2 serruriers, 2 couturiers, 1 chaussetier, 1 tressaire, 1 marin, 1 notaire, 1 chirurgien, 1 savonnier, 1 tourneur, 1 maçon, 1 maréchal, 1 tisserand, 1 boucher.

Transcription - Doc 2



Décision de mettre une garnison dans la ville d'Aniane, 1^{er} novembre 1572.

Des consulz de la ville d'Anyane au
dioceze de Montpellier
vos tres humbles serviteurs, suyvant le
commandement
de vous monseigneur le mareschal,
gouverneur et lieutenant
general pour le Roy, vous presentent et
font humblement l'estat de leur
Ville.

Le peuple des habitans, residans dud.
Anyane conciste
d'ung nombre de religieux de la abbaye,
monastaire
quelque peu d'artisans, tout le
demeurant laboureurs
catholiques.

Ceulx qui tenoyent le party de la
nouvelle oppinion
à l'entree de ces troubles estoient en
nombre quatorze
ou quinze habitans, lesquels se sont
reduicts et
vivent scellon les ordonnances de
l'esglize catholique
romaine, ormis que se sont absentes
retires au
pays des Sebvenes quatre tant
sceullement.
La garde de la ville a este faicte par les
consulz
et habitans catholiques par tout et rolle
de
maysons [...].

[illegible][illegible]

Sengant i anetie A Camello anetie
 etud anetie Iray Capay anetie
 man anetie i anetie anetie anetie
 anetie anetie

Deo P. sancto

[illegible]

2) Ich verführe mich nicht ohne Rath der Sachverständigen mit offener
Hand an irgend einer großen öffentlichen Liebesanstalt.
Ich erregte in der Thatlichkeit des patriotischen
an Land der offenen Markte gar nicht ja
dieser die unmittelbare Sachverständigen
wirden aufpassen selbst als ein

[illegible]



La Saint-Barthélemy à Montpellier

Minutes du notaire Jean Richard à Montpellier.
ADH, 2 E 57/9

Dans la nuit du 24 août 1572 a lieu le massacre de la Saint-Barthélemy, à l'occasion du mariage d'Henri de Navarre (futur Henri IV) et Marguerite de Valois à Paris. Quelques jours plus tard, à Montpellier, le notaire Jean Richard note, en répercussion au massacre à Paris, la révolte à Montpellier des catholiques contre les protestants dans la ville, dont ils firent quatre à cinq cents prisonniers et qui est la cause de sa fuite de la ville jusqu'au 11 septembre. L'emprisonnement des protestants dans beaucoup de villes leur a sauvé la vie, empêchant qu'ils soient massacrés par la population.



Le samedi XXIXe aoust
mil VC LXXII en la ville de
Montpellier, les catholiques
seslevarent[1] contre ceulx
de la religion repformee,
et furent lesd[2]. de la
Religion constitués prisonniers
environ de quatre a cinq
cens[3] et les aultres nozerent
sourtir[4] de leurs maisons, si ce fust
pour raison du massacre
que le Roy Charles
IXeme du nom fist a Paris,
qui fust cause que je
sourtis dud. Montpellier.

- [1] S'élevèrent
- [2] lesdits
- [3] cents
- [4] sortir

Questions

Cycle 3

- 1- Relevez le nom du roi de France mentionné dans le document.
- 2- Selon l'auteur quelle décision a été prise par le roi de France à Paris ?
- 3- Reformulez ce qui s'est déroulé à Montpellier le 29 août.

Cycle 4

- 1- Après avoir relevé le nom du roi de France mentionné dans le document, décrivez la décision prise par celui-ci à Paris.
- 2- Reformulez ce qui s'est déroulé à Montpellier le 29 août.
- 3- Quelle décision prend l'auteur du document ? Déduisez en sa religion.

Lycée

- 1- Expliquez à quel événement fait référence le passage suivant : " du massacre que le Roy Charles IX^{ème} du nom fist a Paris "
- 2- Reformulez les événements montpelliérains du 29 août.
- 3- Décrivez la stratégie de l'auteur du document. En quoi cela nous éclaire-t-il sur le climat de cette période ?

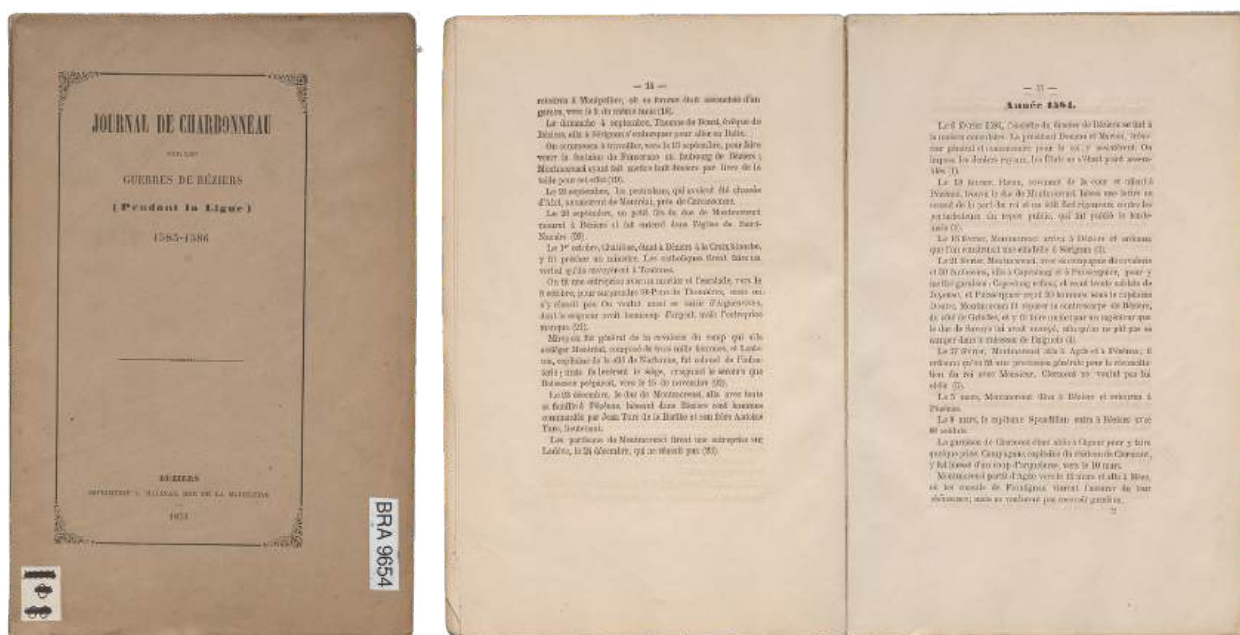
► La figure du gouverneur du Languedoc

Journal de Charbonneau sur les guerres de Béziers (pendant la Ligue) : 1585-1586. ADH, BRA 9654

En 1576 le duc de Guise commence à s'organiser le mouvement de la Ligue. Ce mouvement, qui renaît après 1580 et dont le manifeste est publié en 1585, souhaite placer le duc de Guise sur le trône de France en faisant valoir un argument de catholicité dans la succession royale. Ces catholiques intransigeants combattent ainsi les protestants et, jusqu'en 1585, le roi de France Henri III qui est modéré. Parallèlement à cela, dans le Midi protestant, s'organise le Gouvernement de l'Union. Il s'agit d'une coopération entre les protestants majoritaires dans la région, et le gouverneur du Languedoc Henri de Montmorency-Damville, afin de garantir la paix et la coexistence entre les deux religions, ainsi que pour des intérêts personnels de pouvoir. Ainsi, le gouverneur du Languedoc est un catholique du parti des « Politiques », c'est-à-dire un catholique modéré prêt à s'unir temporairement avec les protestants pour maintenir l'ordre dans le royaume.

Dans ces extraits épars du journal tenu par Louis Charbonneau, un protestant de la ville de Béziers, nous pouvons nous rendre compte de la spécificité des années 1583-1586, où le mouvement de la Ligue s'organise et commence à devenir une menace à la fois pour le roi de France et pour les protestants du Languedoc. À travers la figure du gouverneur dans les conflits est explorée la façon dont les rivalités entre catholiques et protestants s'exacerbent avec le mouvement ligueur.

La grande rivalité qui apparaît dans les textes est celle entre le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et le duc de Joyeuse, lieutenant général second du gouverneur contrôlant la partie ouest du Languedoc. Cette tension s'exacerbe durant la décennie 1580 du fait de la position de « favori » du duc de Joyeuse auprès du roi Henri III. On remarque, au cours du récit de Louis Charbonneau, qu'implicitement le duc de Montmorency contrevient à l'autorité royale en combattant celui qui est un proche du roi et qui bénéficie de son aide.



Questions

Lycée

- 1- En vous aidant de la fiche biographique, expliquez en quoi les baptêmes des fils Châtillon sont révélateurs des relations politiques entre les seigneurs protestants et catholiques.
- 2- Après avoir rappelé ce qu'est la Ligue, expliquez pourquoi le roi souhaite démettre de ses fonctions de gouverneur du Languedoc le duc de Montmorency en 1585.
- 3- Pourquoi peut-on dire que le conflit entre le duc de Montmorency et le duc de Joyeuse est à la fois politique mais également religieux ?



- Année 1584

« Le 28 octobre, on baptisa à Montpellier le fils aîné de Châtillon, qui avoit quinze mois et qui avoit pour parrain[1] le roi de Navarre, lequel le fit tenir par Lesdiguières, général des protestants en Dauphiné, et qui vint avec Blaccons et Gouvernet et cinquante chevaux. [...] On fit de grands honneurs à Lesdiguières et il y eut de grandes réjouissances à Montpellier. Le 30, Lesdiguières et Châtillon arrivèrent à Béziers pour y voir Montmorenci [...]» p. 19

- Année 1585

« Le 31 juillet, l'édit du roi en faveur de la Ligue fut publié à Toulouse. La chambre mi-partie de l'Isle finit. [...] Pontcarré, envoyé par le roi, arriva à Pézenas, vers le 4 août, pour dire à Montmorenci que Sa Majesté le démettoit de son gouvernement, s'il ne se déclaroit pas de son parti[1]. » p. 25

« Joyeuse ayant tenu une assemblée à Carcassonne, on y délibéra de demander au roi d'envoyer une armée pour s'opposer à Montmorenci, qui avoit sept à huit mille hommes.

L'on publia à Toulouse, vers le 15 septembre, une déclaration du roi qui ôtoit le gouvernement du Languedoc à Montmorenci, et le donnoit à Joyeuse, et qui transféroit la cour des Aides à Carcassonne[2]. » p. 26

« Le duc de Montmorenci fit publier un manifeste, vers le 20 octobre[3]. » p. 27

« Le 11 décembre, Montmorenci fit jurer à Messieurs de la cour de Béziers l'édit de pacification de 1577, et renoncer aux édits nouvellement faits. Le président Douzon voulut haranguer pour s'en dispenser, mais le duc ne voulut pas le lui permettre[4].» p. 29

- Année 1586

« Pendant que Montmorenci tint les Etats à Pézenas, Joyeuse tint ceux de son parti à Castelnaudari. » p. 31

« Un troisième fils de Châtillon naquit à Montpellier, vers le 15 mai ; il en fit parrain Montmorenci, qui le fit tenir par un gentilhomme protestant. » p. 34

[1] Par l'édit de pacification du mois de septembre 1577, il était permis à tous les seigneurs qui avaient la haute justice de faire l'exercice de la nouvelle religion dans leurs châteaux, et aux religionnaires dans toutes les villes et bourgs où ils avaient le même exco public le 17 du mois de septembre de ladite année, etc. L'établissement des chambres mi-parties était confirmé par le même édit. C'est dans le palais épiscopal, où logeait Montmorency, que les officiers du siège présidial de Béziers jurèrent l'observation de l'édit de 1577.

[2] L'édit de Henri III en faveur de la Ligue fut signé à Nemours, le 7 juillet 1585. Par cet édit, enregistré au Parlement de Paris le 18 juillet 1586, l'exercice de la religion catholique était seul permis dans le royaume, les chambres mi-parties étaient abolies, les ministres protestants et les autres religionnaires étaient expulsés du royaume.

[3] Par la déclaration du roi, la cour des Aides, la monnaie et l'université étaient transférées de Montpellier, qui obéissaient à Montmorency, à Carcassonne, ville soumise à l'autorité de Joyeuse. Mais cette translation n'eut pas lieu, parce que ces corps refusèrent d'obéir.

[4] Montmorency publia le manifeste où il exposait ses motifs, juste après la publication à Toulouse d'un édit du roi qui confisquait les biens des religionnaires, et déclarait criminels de lèse-majesté ceux qui avaient pris les armes.



Seigneur de Châtillon : François de Coligny, fils aîné de Gaspard II de Coligny, amiral de France fut assassiné lors de la Saint-Barthélemy en 1572. Protestant, il accompagne le roi de Navarre dans la lutte pour le trône de France après la mort de l'héritier, le duc d'Anjou, en 1584. Il est gouverneur de la ville de Montpellier.

Marquis d'Andelot : Charles de Coligny, fils cadet de Gaspard II de Coligny, amiral de France fut assassiné lors de la Saint-Barthélemy en 1572. Protestant, il porte les armes avec son frère pour le parti du roi de Navarre, notamment dans le Rouergue et le Languedoc. Il sert dans l'armée du duc de Montmorency jusqu'en 1587.

Duc de Montmorency : Henri I^{er} de Montmorency, maréchal de France est nommé gouverneur du Languedoc par le roi Charles IX en 1563. Catholique, il s'allie politiquement avec les protestants et le roi de Navarre après la Saint-Barthélemy pour lutter contre la mainmise du pouvoir royal par le parti ultra-catholique de la Ligue dans les années 1580.

Duc de Joyeuse : Anne de Joyeuse est un chef militaire et un des deux favoris du roi Henri III. Il est baron d'Arques (Aude), et a ainsi un poids dans la région du Languedoc. Proche collaborateur de Henri III, il est catholique et lutte contre l'influence du duc de Montmorency, allié aux protestants, durant la Ligue au profit de l'autorité royale.

Roi de Navarre : Henri III de Navarre, futur roi de France Henri IV. Protestant, il est le chef du parti militaire protestant avec le prince de Condé et lutte, à partir de 1584, pour la reconnaissance de son titre d'héritier à la couronne de France. Il s'allie avec le duc de Montmorency au cours de la décennie 1570, puis combat à ses côtés contre la Ligue et l'influence espagnole.

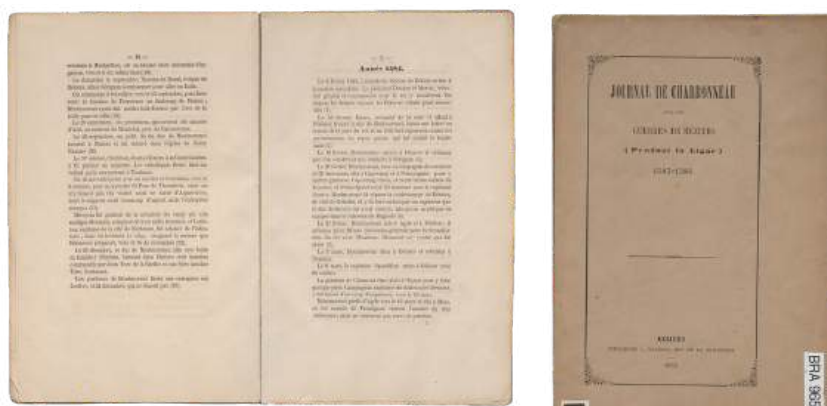
Prince de Condé : Henri de Condé, prince protestant et cousin d'Henri de Navarre. Il est le chef militaire du parti protestant avec le roi de Navarre. Il mène des campagnes militaires contre les troupes royales, notamment à partir de 1584 pour faire reconnaître le titre d'héritier à la couronne de France de son cousin.



► Les rapports entre les religions à Béziers

Journal de Charbonneau sur les guerres de Béziers (pendant la Ligue) : 1585-1586. ADH, BRA 9654

Depuis 1576, est apparu la Ligue, un parti politico-religieux ultra-catholique qui veut éliminer toute trace de protestantisme. Ils sont à l'origine de la reprise des troubles et de la huitième guerre de Religion à partir de 1585. Dans le Bas Languedoc, la cohabitation des deux religions pose problème aux ligueurs. À travers quelques extraits du *Journal de Charbonneau*, entre 1583 et 1586, on peut appréhender la dimension religieuse des conflits de la Ligue dans le Languedoc, et la position que choisissent de prendre les principaux seigneurs.



Questions

Cycle 4

1- En quoi l'événement du 1^{er} octobre 1583 est-il révélateur de tensions religieuses à Béziers ?

2- Montrez que les tensions politiques de l'année 1585 n'arrêtent pas la diffusion du protestantisme.

3- En vous aidant de la fiche biographique, décrivez l'opposition entre le roi de France et le gouverneur du Languedoc, le duc de Montmorency.

Lycée

1- Montrez que l'exemple de Béziers est représentatif des tensions religieuses grandissantes au cours des années 1583-1584.

2- En vous aidant de la fiche biographique, expliquez en quoi le gouverneur du Languedoc, le duc de Montmorency est un contre-modèle du roi de France.

3- À partir de votre réponse précédente, décrivez le conflit entre le roi de France et le gouverneur du Languedoc.



- Année 1583

« Le 1^{er} octobre, Châtillon, étant à Béziers à la Croix blanche, y fit prêcher un ministre. Les catholiques firent faire un verbal qu'ils envoyèrent à Toulouse. » p. 14

- Année 1584

« Le 11 décembre, Poigni et Pontcarré, envoyés par le roi pour pacifier le Languedoc, arrivèrent à Béziers. Le 18 décembre, Châtillon, Lèques et plusieurs autres députés protestants arrivèrent à Béziers pour faire quitter les lieux occupés par ceux de la religion. » p. 21

« Jean Gigor, fils d'André, notaire de Béziers, âgé de vingt ans, revenant de Genève où il avoit étudié, fut reçu, vers le 22 décembre, ministre au lieu de Pignan, et commença à prêcher à Florensac. » p. 21

- Année 1585

« Le 31 juillet, l'édit du roi en faveur de la Ligue fut publié à Toulouse. La chambre mi-partie de l'Isle finit. [...] Pontcarré, envoyé par le roi, arriva à Pézenas, vers le 4 aout, pour dire à Montmorenci que Sa Majesté le démettoit de son gouvernement, s'il ne se déclaroit pas de son parti. » p. 25

« Le 11 décembre, Montmorenci fit jurer à Messieurs de la cour de Béziers l'édit de pacification de 1577, et renoncer aux édits nouvellement faits. Le président Douzon voulut haranguer pour s'en dispenser, mais le duc ne voulut pas le lui permettre. » p. 29

- Année 1586

« Un troisième fils de Châtillon naquit à Montpellier, vers le 15 mai ; il en fit parrain Montmorenci, qui le fit tenir par un gentilhomme protestant. » p. 34



Seigneur de Châtillon : François de Coligny, fils aîné de Gaspard II de Coligny, amiral de France assassiné lors de la Saint-Barthélemy en 1572. Protestant, il accompagne le roi de Navarre dans la lutte pour le trône de France après la mort de l'héritier, le duc d'Anjou, en 1584. Il est gouverneur de la ville de Montpellier..

Duc de Montmorency : Henri I^{er} de Montmorency, maréchal de France. Il est nommé gouverneur du Languedoc par le roi Charles IX en 1563. Catholique, il s'allie politiquement avec les protestants et le roi de Navarre après la Saint-Barthélemy pour lutter contre la mainmise du pouvoir royal par le parti ultra-catholique de la Ligue dans les années 1580.

Roi de Navarre : Henri III de Navarre, futur roi de France Henri IV. Protestant, il est le chef du parti militaire protestant avec le prince de Condé et lutte, à partir de 1584, pour la reconnaissance de son titre d'héritier à la couronne de France. Il s'allie avec le duc de Montmorency au cours de la décennie 1570, puis combat à ses côtés contre la Ligue et l'influence espagnole.

L'assemblée de Châtellerault

Félix et Thomas Platter à Montpellier, notes de voyage de deux étudiants bâlois. ADH, CRC 636

Thomas Platter, en 1599, étudiant protestant venu de Bâle, rentre de son séjour universitaire à l'école de médecine de Montpellier et passe par la ville de Millau. Le royaume de France sort à peine des guerres de Religion, au cours desquelles la région du Midi a été particulièrement impliquée. Les protestants contrôlent notamment la ville de Millau, et ne cessent d'entretenir des liens avec les autres villes protestantes de l'Hérault.



Lexique

Assemblée politique protestante : Assemblée de députés nommés par les protestants du royaume de France pour défendre leurs droits face au pouvoir monarchique.

Questions

Cycle 3

- 1- Quelle est la confession religieuse des habitants de Millau ?
- 2- Après avoir regardé sur une carte la localisation de Millau, relevez un point fort et un point faible de cette ville.
- 3- Pourquoi, selon l'auteur, Millau aurait pu être son lieu de vie ?

Cycle 4

- 1- En vous aidant d'une carte, expliquez la situation géographique de la ville de Millau.
- 2- À partir de votre réponse précédente, relevez un point fort et une faiblesse de cette ville.
- 3- Quelle est la confession religieuse des habitants de Millau ?
- 4- Sachant que le document date de 1599, à quel édit fait référence l'auteur du document ?
- 5- Cet édit est-il favorable ou défavorable aux habitants de Millau ? Justifiez votre réponse.

Lycée

- 1- En vous appuyant sur sa situation géographique, expliquez pourquoi la ville de Millau a pu être un lieu de développement du protestantisme.
- 2- Sachant que le document date de 1599, à quel édit fait référence l'auteur du document ? Est-il favorable aux habitants de Millau ? Justifiez votre réponse.
- 3- Expliquez comment cet édit est communiqué aux habitants de Millau. Que cela nous apprend-il sur le fonctionnement de cette communauté religieuse ?



« [...] Nous arrivions par une pluie battante à Millau. [...] Cette ville, assez grande et située dans un bas-fond, serait très forte, grâce à ses remparts et aux deux rivières qui les baignent, le Tarn et la Dourbie, si elle n'était dominée par des montagnes d'où l'on peut facilement la cannonner[1]. [...] Tous les habitants professent la religion réformée. Ils tenaient précisément alors une assemblée où leurs députés rendaient compte de ce qui s'était passé dans celle de Châtelleraut, après la publication de l'édit royal. C'est ce que me dirent deux gentilhommes, Messieurs d'Arpajon et de La Roque, qui en venaient. Certes, si j'avais eu l'envie de m'établir à Millau, l'occasion était excellente et personne n'aurait jamais su ce que j'étais devenu, tant ce lieu est situé au fond des montagnes et loin de toute communication. C'est là que se réfugient les réformés dans les temps de persécution ». p.476

[1] Cannonner = canonner, tirer au canon.

L'enregistrement de l'édit de Nantes en 1600 dans la région n'est pas synonyme de la fin des troubles. Une paix fragile s'installe, les protestants sont protégés par le roi, cependant des tensions subsistent. Le Bas Languedoc redevient le champ de bataille des conflits entre le parti protestant et le roi de France Louis XIII dès le début des années 1620.

Assiégée par des troupes royales, la ville de Montpellier symbolise la fragilité des positions protestantes lors du début du XVII^e siècle. Les témoins du siège, protestants ou catholiques, permettent d'appréhender la situation comme un point de rupture entre les protestants et le roi de France. Ville de sûreté garantie par l'édit de Nantes, Montpellier perd ses fortifications à l'issue du siège et doit par la suite connaître un contrôle appuyé par les forces du roi.



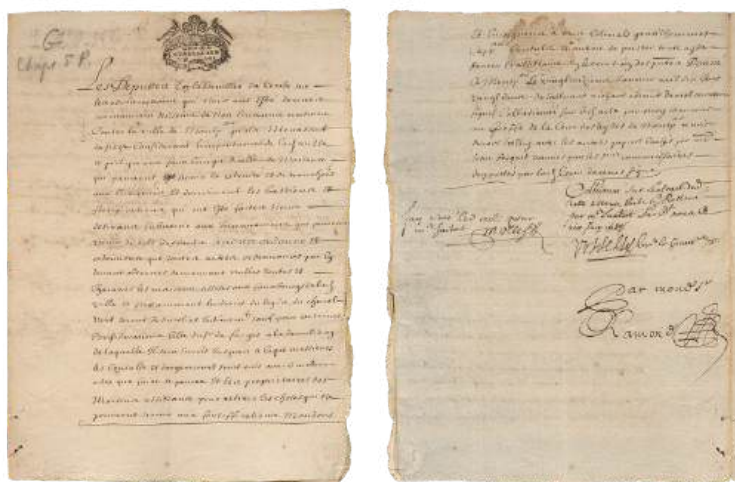
Objectifs

- Comprendre le basculement de la position protestante face à la monarchie française.
- Analyser l'impact des guerres de Religion à l'échelle régionale, dans une commune marquée par le protestantisme.
- Analyser le rôle du roi dans la construction du royaume.

► La préparation du siège par les protestants

*Troubles religieux dans le diocèse de Montpellier.
ADH, G 1835*

En 1622, les tensions entre le roi de France Louis XIII et les protestants menacent le royaume. Les villes de sûreté protestantes s'organisent alors entre elles pour défendre les intérêts du parti protestant, qui lutte contre la répression royale. La ville de Montpellier, où les protestants sont au pouvoir depuis les années 1560 et représentent les 2/3 des habitants, demande à sa population de participer à l'effort de guerre, pour espérer une issue favorable au protestantisme et revenir à une situation de paix civile.



Lexique

Cercle : Assemblée régionale militaire protestante établie à Saumur en 1611 visant à organiser la défense du parti protestant à partir de 1621.

Faubourg : quartier d'une ville hors les murs de son enceinte.

Biographie



Sieur d'Argencourt : Pierre de Conty d'Argencourt est seigneur de la Mothe. Protestant, il dirige la défense de Montpellier en 1622 contre les troupes royales.

Questions

Lycée

- 1- Reformulez la décision prise par les autorités de la ville de Montpellier.
- 2- Selon les auteurs du document, qu'est-ce qui justifie cette prise de décision ?
- 3- Relevez la date du document. Quel traité de paix est censé être en application ?
- 4- En vous appuyant sur votre réponse précédente, décrivez le climat de tensions qui semble régner à Montpellier.



Les deputtés en l'assemblée du Cercle,
sur les advis certains qui nous ont esté
donnés
des mauvais deisseins de nos ennemis
mesmes
contre la ville de Montpellier qu'ils
menassent
de siege, considerant l'importance de
lad. ville
et qu'il y a aux faux bourgs d'icelle de
maisons
qui peuvent servir de retraite et de
tranchées
aux ennemis et dominant les bastions et
fortifications qui ont esté faites, nous
desirant subvenir aux inconveniens qui
pourroient
venir de tels deffunts, avons ordonné et
ordonnons que toutes autres
ordonnances par cy
devant obtenues demeurant nulles,
toutes et
chacunes les maisons assises aux
fauxbourgs delad.
ville, et nottamment l'endroit du logis
du Cheval
Vert, seront desmolies entierement sauf
pour certaines
considerations, celle du sieur de Fauges
à la demolition
de laquelle il sera surcis jusques à ce
que messieurs
les consuls et d'Argencourt soient ouis
avec le melieur[1]
ordre que faire se pourra, et les
propriétaires des
maisons assistans pour retirer les choses
qui ne
pourront servir aux fortiffications,
mandons

et enioignons[2] à tous colonels,
gentilhommes,
cappitaines, consuls et autres de prester
toute ayde,
faveur et assistance en l'exécution des
presentes. Donné
à Montpellier le vingtroizieme janvier
mil six cens vingt deux de Salluard
Richard adioint Daniel secretaire.
Signé ; collationné sur led. acte par moy
commis
au greffe de la cour des aydes de
Montpellier émis
deveus icelluy avec les autres papiers
cachés par Maître
Jean Fesquet ? par les sieurs
commissaires
deputtés parlad. cour d'arenes signé.

[1] meilleur

[2] enjoignons



Henri de Rohan, duc de Rohan, source
wikipédia.

1642-1660
Chap. 8 P.



Les Deputtez En l'assemblée du Cercle sus
 Pea advisez certains qui nous ont este donnez
 des manieres de servir de Noz Ennemis mesmes
 Contre la ville de Montp^{eu} qu'ils Menassent
 de siege Considérant l'importance de la ville
 et qu'il y a aux faux bougez dicelle de Maisons
 qui peuvent ~~et~~ servir de retraite et de tranchées
 aux Ennemis et dominent les bastions et
 fortifications qui ont este faites nous
 desirant subvenir aux Inconveniens qui pouvoient
 venir de tels deffauts ALLONS ORDONNE Et
 ordonnons que toutes autres ordonnances par Ey
 devant obtenues demeurant nulles toutes et
 Chacunes les maisons assises aux faux bougez de la
 ville Et Notamment leendroit du logis du cheval
 Vert seront desmolies Entirement sauf pour certaines
 Considerations celle d'us de farges ala demolition
 de laquelle Il sera sursis Jusques a ce que messieurs
 les Consuls Et d'aygen court soient ouïs avec le melieu
 ordre que faire se pourra Et leur propriétaires des
 Maisons assistance pour retirer les choses qui ne
 pouvoient servir aux fortifications Mandons

Et Envoier à tous Colonels gentilhommes
 Capp^{mes} Consuler et autres de p^{re}ster toute ayde
 faueur et assistance en l'exécution des p^{re}teux Donne
 à Montp^{eu} Le vingtroisième Janvier mil six cens
 vingt deux de Talluard richard adjoind daniel secretaire
 signé Collationné sur les acte par moy commis
 au Greffe de la Cour des aydes de Montp^{eu} ce m^{es}
 devers celluy avec les autres papiers cachés par me^{es}
 Jean Lesquet réunis par les p^{re} commissaires
 de p^{re}putés par la Cour d'arènes signé

Jay n^{re} l'ced aut^{re} pour
 m^{es} Lesquet m^{es} Lesquet

Collationné sur l'extrait dud
 acte attoué l'Archevêque de Montpellier
 par m^{es} Lesquet l'Archevêque de Montpellier
 le six juy 1689

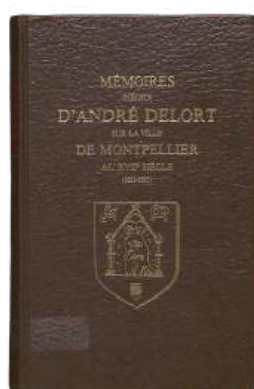
W^{es} Lesquet l'Archevêque de Montpellier

Par mons^{rs}
 Ramon d'Arènes

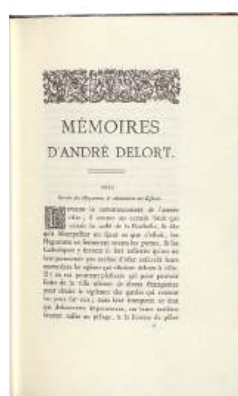
► Le siège de Montpellier vu par un catholique

Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au XVII^e siècle, 1621-1693. ADH, CRC 630 ~ Plans figurés du siège de Montpellier (1622). ADH, 17 H 23/1

En 1622, le roi Louis XIII, fils d'Henri IV, reprends les opérations débutées en 1620 contre les protestants, lorsque quatre seigneurs protestants ont relancé les hostilités en se réunissant à La Rochelle en 1621 et en s'organisant militairement. Ils sont ainsi contrevenus à l'autorité royale. Les troupes royales combattent les seigneurs protestants mécontents de l'action du roi, et finissent par se diriger vers la côte languedocienne. Après avoir pris Lunel en août 1622, les troupes royales assiègent Montpellier, dont les 2/3 des 17000 habitants étaient protestants et dont le consulat était protestant. Le siège se conclut par la signature d'une paix entre les deux camps le 18 octobre 1622, laissant place au roi qui entre triomphant dans la ville deux jours plus tard.



Doc 1 :
ADH, CRC 630



Doc 2 :
ADH, 17 H 23/1

Questions

Cycle 3

- 1- Qui est le roi de France évoqué dans le document ?
- 2- Pourquoi le roi décide-t-il d'assiéger la ville de Montpellier ?
- 3- L'auteur est-il satisfait de ces événements ? Justifiez votre réponse.
- 4- Quelle décision prend le roi concernant les fortifications de la ville de Montpellier.
- 5- Sur le document 2, repérez les fortifications.

Cycle 4

- 1- Après avoir donné le nom du roi mentionné dans le document, indiquez si l'auteur est un soutien ou un opposant du monarque. Justifiez votre réponse.
- 2- Quelle était la confession religieuse des autorités montpelliéraines ?
- 3- Reformulez les actions menées sous les ordres du roi à Montpellier.
- 4- Pourquoi peut-on dire que les autorités politiques de Montpellier perdent de leur pouvoir après ces événements ?

Lycée

- 1- Reformulez les actions menées à Montpellier sous les ordres du roi.
- 2- En quoi les événements montpelliérains sont le symbole de l'affermissement du pouvoir royal ?
- 3- Quel avenir de la question religieuse semble esquisser les événements montpelliérains ?



« On n'auroit jamais fini si l'on vouloit raconter tous les desordres & toutes les insolences que les Huguenots commirent encore dans la ville. Enfin le Roy en estant informé vint à Montpellier avec son armée composée de vingt mille hommes & l'investit au mois de juillet de ladite année. Comme toutes les circonstances de ce siege memorable se trouvent racontées dans le Mercure françois & dans les relations qui pour lors en feurent faictes, mieux que je ne sçauois le deduire moi-meme, je n'en parleroi point dans ces remarques. Il me suffit de dire qu'au bout de trois mois la ville s'estant rendue sous la puissance du Roy par composition & par la paix generale qui y feut faicte avec les Huguenots qui traiterent fort mal les Catholiques qui pendant le siege avoient resté dans la ville, en les obligeant à payer de grandes contributions & à jeter à la rue leur vin, pour se servir des tonneaux qu'ils remplissoient de terre à faire des barricades ; le Roy y entra en personne le 20 d'octobre 1622 après que ses murailles eurent esté percées comme un crible par le canon de l'armée royale, comme il paroît encore[1] ; les clefs lui feurent présentées dans un sac de couleur bleue, par M. d'Aymeric lors premier consul de la ville, & hors la porte de Lattes.

Le Roy estant entré dans la ville, il y establît la vraye religion & fist chanter aux Catholiques le verset du prophète : In convertendo Dominus captivitatem Sion, facti sumus sicut consolati (lorsque Dieu delivra Sion de la captivité, etc.), & comme il n'y avoit aucune eglise pour faire l'office divin, la Grande Loge qui appartenoit aux marchands de la ville feut convertie en eglise [...].

Ce mesme jour à vespres, M. de Fenouillet, evesque de Montpellier, prescha dans la Loge, le Roy assista à la predication assisté de plusieurs princes & de quantité de noblesse. La predication feut terminée en actions de grâce envers la clemence du Roy, & qu'il suffisoit à un chascun pour sçavoir ce que contenoit la paix de dire que Louis-le-juste l'avoit donnée. C'est ainsy qu'il humilia les rebelles, se contentant de voir ces orgueilleux prosterner à ses pieds.

Le lendemain le Roy s'estant allé promener pour voir les fortifications des Huguenots, prit un singulier plaisir à voir celles qui estoient depuis la porte des carmes jusques à celle de Saint-Guillem & il les trouva si belles & si regulières qu'il ne peut pas s'empescher de donner de grandes louanges à celui qui en avoit eu la direction[2].

Le mesme jour après midy, le Roy ordonna d'assembler le Conseil de guerre, dans lequel il feut question de bien des choses pour la seureté & la conservation de la ville, & entre autres choses il feut resolu de faire raser & entierement desmolir toutes ces fortifications. Ce feut dans ceste veue que le Roy fit entrer dans la ville les regimens de Picardie & de Normandie qui faisoient ensemble quatre mille hommes, commandés par M. le marquis de Valençay, qui dans moins de six jours eurent entierement desmoli & rasé les ravelins & generalement toutes les fortifications.

Le Roy resta environ huit jours dans la ville, après lesquels il partit ayant laissé & établi le sieur de Valençay pour commandant & gouverneur. Comme le calme est doux apres la tempeste, jamais Montpellier ne pareut plus beau qu'après [...] ». p. 11-14

[1] Quelques trous de boulets se voient encore aujourd'hui sur la façade de la cathédrale longeant la rue des Carmes.

[2] C'était Pierre de Conti sieur d'Argencourt, né à Montpellier le 6 mai 1587. Promu par Louis XIII au grade de maréchal de camp, il fit en cette qualité diverses campagnes & mourut gouverneur de la ville de Narbonne.

Boulets de canon, dits «du
siège de Montpellier en 1622 »
ADH, OBJ 50



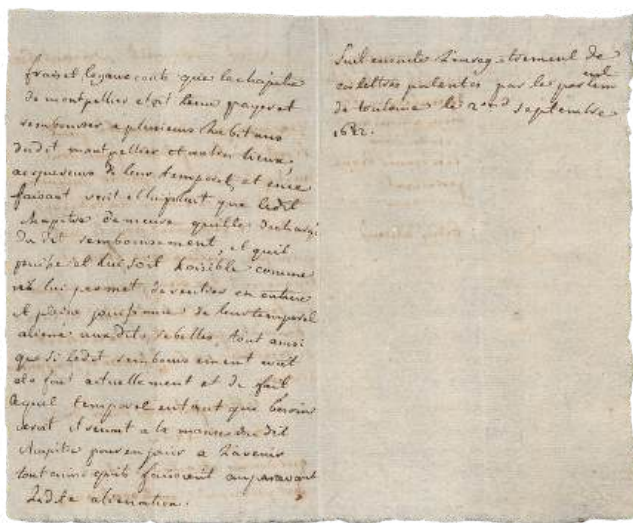
► Les conséquences du siège de Montpellier

Troubles religieux dans le diocèse de Montpellier.
ADH, G 1835

Depuis le mois de février 1622, le duc de Rohan, nouveau chef du parti protestant, et les troupes d'Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc pour le roi de France, s'affrontent en réaction au voyage du roi en Béarn dont l'objectif était d'y réinstaurer la religion catholique. Les protestants refusant cette décision se mobilisent dans l'ensemble des places fortes du Midi, et progressivement, les combats se concentrent sur la région héraultaise pour aboutir au siège de Montpellier, à partir du mois d'août jusqu'au 19 octobre 1622.



Doc 1 :
ADH, G 1835



Doc 2 :
ADH, G 1835

Questions

Lycée

- 1- Relevez le terme utilisé pour qualifier les protestants vivant à Montpellier. Que cela nous apprend-il sur la relation entre les protestants et l'autorité royale.
- 2- Reformulez la décision prise par le roi de France dans ces deux documents.
- 3- Qui sont les bénéficiaires de la volonté royale ? Qui en sort amoindri ?
- 4- Démontrez que la décision royale outrepassé les pouvoirs alloués au roi de France.



Lexique

Aliénation : Fait de céder ou de perdre un bien.

Chapitre : Assemblée d'hommes d'église desservant une église cathédrale.

Lettre patente : Écrit public émanant du roi qui établit un droit ou un privilège.

Temporel : Qui appartient au domaine des possessions sur terre (en opposition à l'au-delà).



Doc 1 : ADH, G 1835

Arret du Conseil du 5 aout 1622
Qui juge que Sa Majesté peut,
si c'est son bon plaisir, faire don
au chapitre de Montpellier de ce qu'ils
doivent aux rebelles de la religion
pretendue reformee pour le sort
principal, melioration[1]s, frais et
loyaux couts des biens par eux acquis
du temporel du dit chapitre et en ce
faisant, permettre de retirer et
de remettre en la possession et
jouissance
diceux.

[1] amélioration

Doc 2 : ADH, G 1835

Lettres patentes du roi du 8 aout 1622
qui donne et octroye tant le
sort principal, meliorations,
frais et loyaux couts que le chapitre
de Montpellier etoit tenu payer et
rembourser à plusieurs habitans
dudit Montpellier et autres lieux
acquereurs de leur temporel, et en ce
faisant veut et lui plait que le dit
chapitre demeure quitte decharge
dudit remboursement, et qu'il
jouisse et lui soit loisible comme
il lui permet de rentrer en entiere
et pleine jouissance de leur temporel
aliené aux dits rebelles, tout ainsi
que si ledit remboursement avait
été fait actuellement et de fait
lequel temporel en tant que besoin
devoit il transmet à la manse du dit
chapitre pour en jouir a l'avenir
tout ainsi qu'ils faisoient auparavant
ladite alienation.
Suit ensuite l'enregistrement de
ces lettres patentes par les parlements
de Toulouse le second septembre 1622

Arreil du Conseil du 8 aout 1622

que juge que Sa majesté peut
si c'est son bon plaisir faire don
au chapitre de montpellier de ce qui
doivent aux rebelles de la religion
pretendue reformée pour le sort
principal, meliorations, frais et
loyaux couts des biens par eux acquis
du temporel du dit chapitre, et en ce
faisant, permettre de retirer et
se remettre en la possession et jouissance
d'eux.

lettres patentes du roi du
8 aout 1622

qui donne et octroye tant le
sort principal, meliorations,

Suit ensuite l'enregistrement de
ces lettres patentes par le ^{royal} parlement
de Toulouse le 20th 2 septembre
1682.

fruits et loyers cots quies le chapitre
de montpellier et ont tenu payeront
rembourser a plusieurs habitants
dudit montpellier et autres lieux,
acquerisseurs de leur temporal, et ence
faisant veit et luiplait que ledit
chapitre demeure quitte de charge
du dit remboursement, et quil
puisse et lui soit loisible comme
il lui permet de ventes en entres
et pleine jouissance de leur temporal
alienees aux dits rebelles, tout ainsi
que si ledit remboursement eut
ete fait actuellement et de fait
lequel temporal eut aut que besoin
devant d'venir a la maine du dit
chapitre parvenjois a l'avenue
tout ainsi quil faisoient auparavant
ledite alienation.

À partir de la paix d'Alès en 1629 et jusqu'en 1585, les communautés protestantes du Bas Languedoc s'affaiblissent. Cela donne alors une justification à l'édit de Fontainebleau de 1685 : puisque les protestants ne représentent plus une force dans le royaume, il convient que l'édit de Nantes n'est plus utile. Ainsi, des mesures discriminatoires impulsées par le roi de France conduisent les protestants à modifier leurs comportements et agissent véritablement sur le quotidien des communes bouleversées par des changements dans la façon de fonctionner.

Les protestants finissent par abjurer leur foi, à s'exiler, ou, dans la région, à se réfugier dans les Cévennes, difficiles d'accès mais où, là encore, ceux qu'on appelle les dragons du roi ne cessent de les traquer.



Objectifs

- Analyser le caractère clandestin que prend le protestantisme.
- Aborder le thème de la tolérance et montrer qu'elle peut être menacée.
- Comparer les décisions de Louis XIV et d'Henri IV.
- Étudier la politique des dragonnades de Louis XIV.



Des restrictions envers les notaires protestants

Archives communales déposées d'Aniane, Protestants :
ordonnance, déclaration et édits royaux, correspondance.
ADH, 10 EDT 199

À partir de 1656, le roi Louis XIV contraint les communautés protestantes du royaume au repli en enchaînant les interdictions. Après avoir restreint leurs droits en interdisant les chambres mi-parties des parlements de Toulouse, Bordeaux et Grenoble, il organise à partir du mois de mars 1681 les « dragonnades », persécutions contre les protestants. Ici, en 1681, quatre ans avant l'interdiction du protestantisme en France, c'est aux notaires que le roi s'en prend.



Questions

Cycle 4

- 1- Relevez la date de publication de ce document (jour, mois, année).
- 2- Qui est le roi de France à cette date ?
- 3-Reformulez la décision prise par les autorités dans le passage suivant " les notaires faizant profession de RPR ce deffairont de leurs offices dans six mois en faveur des catolliques".
- 3- Comment peut-on qualifier ce type de décision ?

Lycée

- 1- En vous appuyant sur la date du document, rappelez quel édit de tolérance est en application à la parution du document ainsi que le roi de France en fonction.
- 2- Reformulez la décision prise par les autorités.
- 3- Pourquoi peut-on dire que cette décision porte atteinte à l'édit de tolérance en vigueur ?



Lexique

Chambre mi-partie : Tribunal composé d'un nombre égal de magistrats catholiques et protestants instauré par l'édit de Nantes en 1598. Il a pour but de juger les procès dans lesquels une des parties est de religion protestante.

Dragonnade : Persécution dirigée sous le règne de Louis XIV contre les communautés protestantes du royaume, à partir de 1680. Ces persécutions sont destinées à inciter les protestants à se convertir au catholicisme, d'abord en leur imposant le logement et l'entretien des « dragons », soldats réguliers qui peuvent les violenter.

Sénéchal : Officier au service du roi dont la fonction était de contrôler la justice dans de grands ensembles territoriaux.

Siège présidial : Tribunal de justice de l'Ancien Régime créé au XVI^e qui s'occupe des affaires civiles pour de petites sommes d'agents.



Certiffie le greffier en la cour de Monsieur
le senechal et siege presidial de Beziers
comme en l'audiance de lad. cour teneue le
vingt cinquiesme du mois d'octobre dernier
en prezant l'an mil six cens huictante et feut
publié et registré en lad. cour en arrest du
conseil, qui pour le que dans six mois tenus les
notaires faizant profession de RPR[1]
ce deffairont de leurs offices dans six mois en
faveur des catolliques. Faict à Beziers ce
vingt cinquiesme jour du mois de novembre
mil six cens huictante ung

[1] R. P. R. : religion prétendue réformée. Nom donné au protestantisme français par les catholiques.



[illegible]

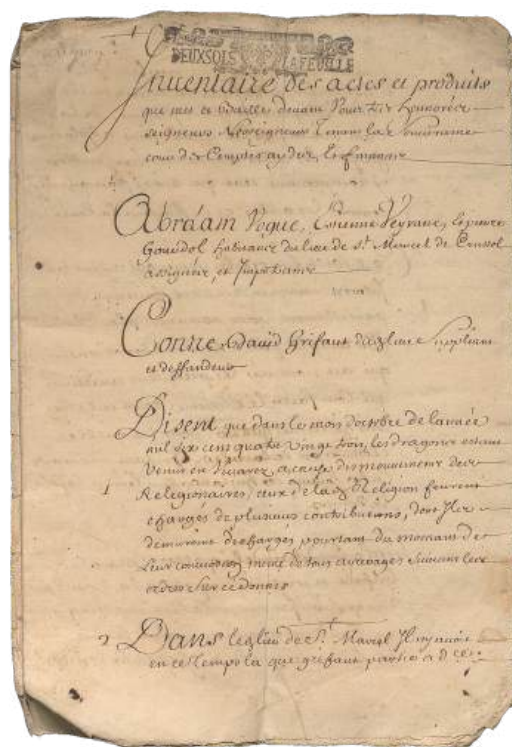
Leopoldine

1681

Une affaire de dragons

Procès relatifs aux tailles ou subventions perçues par les communautés, Abraham Vogué, Étienne Veyrane et Pierre Gourdol, habitants de Saint-Marcel-de-Crussol, contre David Grifaut, dudit lieu. L'adversaire et deux compagnons, seuls lettrés de l'endroit, ont réparti à leur gré les charges venant du logement des dragons par les religionnaires dudit lieu en 1683 et fait clore leur compte. [1684].
ADH, 1 B 4708

Depuis 1656, Louis XIV entreprend de réduire progressivement les droits des protestants du royaume. De plus, il organise des « dragonnades », c'est-à-dire le déploiement de soldats royaux qui doivent loger chez les protestants et leur réclamer l'entretien jusqu'à ce que ces derniers se convertissent au catholicisme. Il s'agit d'une politique de dissuasion, qui a des conséquences économiques sur la population française.



Questions

Cycle 4

- 1- En vous appuyant sur les deux documents, expliquez qui sont les dragons.
- 2- À l'aide du passage suivant expliquez la mission des dragons " les dragons estant venus en Vivarez à cause des mouvemens des religionnaires ."
- 3- Afin de comprendre les motifs de plaintes de certains habitants, complétez le texte suivant : " Les dragons, envoyés par afin de obligent les à payer des contributions financières. Or ces derniers se sont convertis et sont désormais de confession....."
- 4- Quelle semble être la politique religieuse du roi de France vis à vis des protestants ou fraîchement convertis au catholicisme ?

Lycée

- 1- En quoi les dragons sont-ils des représentants de l'autorité royale ?
- 2- Qui sont les individus qui doivent prendre en charge la présence de dragons au sein de la commune ?
- 3- Quelle semble être la condition pour ne plus payer de contribution financière pour l'entretien des dragons ?
- 4- Reformulez le conflit exposé dans ce document.
- 5- En quoi ce document est-il une illustration de la politique religieuse de Louis XIV ?



Inventaire des actes et produits que met et baille devant vos tres honnorés seigneurs nosseigneurs tenans la souveraine cour des comptes aydes et finances,
Abraam Vogue, Estienne Veyrane, et Pierre Gourdol habitans du lieu de St Marcel de Crussol, assignés et impetrans contre David Grifaut dud. Lieu, suppléans et deffendeur,

1 Disent que dans le mois d'octobre de l'année mil six cens quatre vingt trois, les dragons estant venus en Vivarez à cause des mouvemens des religionnaires, ceux de la Religion feurent chargés de plusieurs contributions dont ils demuront decharges pourtant du momant de leur conversion meme de tous arrerages, suivant les ordres sur ce donnés.

2 Dans led. lieu de Saint Marcel il n'y avoit en ce temps là que Grifaut partie adverse.

3 Jacques Trapier fils et Pierre Gourdol, en estat d'agir et de faire les rolles pour les autres religionnaires, estoient prelevés de les biens que ces lois les gouvernoient absolument, faisans les rolles comme bon leur sembloit, y comprennoient ceux qui avoient fait adjuration Comme les autres, et en faisant la levée.
[...]

20 Mais 3^e cella auroit esté une demarche trop reguliere pour eux qui avoient complotté d'un commun accord à faire le recouvrement desd. Cotisations, et ils oeuvrent sans doubte avec raison, qu'en speciffient le nombre des personnes quy composoient lesd. troupes ils n'auroient pas peu faire les cotisations sur un sy haut pied, eux quy n'avoient autre dessain que de faire la levée à quoi proffit pour le partage ensuite.

21 Et pour mieux y reussir, 4^e ils cotiserent tous les nouveaux convertis, quoy qu'ils feussent informés que dès le jour qu'ils avoient fait adjuration ils estoient deschargés de toutes contributions mesme des arrerages, et cella fondé sur les ordonnances donnés à ce sujet par le sieur de Basville, intendant en Languedoc et par le sieur de St Rus Quy commandoit a lors dans le Vivarez, que led. Griffaut partie adverse Et ses consorts n'ignorent pas.
[...]



30 Et outre cela, on observe
que led. Griffaut et ses consorts non
contans
d'eschiger ce qu'ils avoient cotisé ils en
exchigeoient au-dellà des sommes de
plusieurs
particuliers et notamment d'Estienne
Gourdol
neuf livres seize sols, à ce compris trois
livres six sols que avait Trapier luy
Avoit payés pour les Gourdol. Il ce
justifie par le receu dud. Griffaut mis
au-dessous de l'article dud. Trapier que
lesd. trois livres six sols ont esté baillés
pour son compte. Cella fait d'auttant
plus voir la malversation desd. Gourdol
Trapier, et Griffaut.

35 Enfin 4^e Par tout ce qu'y
vient d'estre montré, il est clairement
estably que lesd. Gourdol, Trapier, et
led.
Griffaut partie adverse ont eux memes
dressé
les rolles, fait la levée, dressé les
comptes
et clos yceux, ce qu'y est une
malversation
sans pareille, et par ainsy en toutes
manieres
Lad. cloture doit estre cassée.



Le dragon missionnaire. Le dragon menace un hérétique (protestant) avec un fusil, Gottfried Engelmann, 1686. Gallica

DEUX SOLS LA FEUILLE

Inventaire des actes et produits
que met et baille deuant Vour très honorables
seigneurs Messieurs Tenans la Souueraine
cour des Comptes ayde, et finances

Abraham Vogue, Etienne Peyrane, Epouse
Goudol habitance d'alien de St. Marcel de Crusol
assignée, et impetrante

Contre David Grifaut d'origine suppliant
et deffendeur

Disent que dans le mois de octobre de l'année
mil six cens quatre vingt trois, les dragons estans
Venus en Vivarez a cause des mouuemens de
1 Religioneux, ceux de la Religion feurent
chargés de plusieurs contributions, dont plusieurs
demouront decharges pourtant du moment de
Leur conversion meme de tous aveuages suivant leurs
ordres sur ce donnez

2 Dans le lieu de St. Marcel Il ny auoit
en ce temps la que grifaut partie a d'ce

3 Jacques Trapiet, Pêler, et Pierre Goudol en
 Chat-d'ayin, et de faire les rolles tous les
 autres religieux es nomz d'illieurs, de la
 Vieu que en lors les guesmes nomz asplument
 faisoient les rolles comme bon leur sembler
 y comprennent ceux qui avoient fait auz par
 comme les autres, et en faisoient la leuee

4 Ce sont Encore les memes qui ayent un
 futur commun de leur bonte
 parcelllement pour parvenir ala closture
 d'un compte faire sans deliberation
 qui est nomme les preteurs auditeurs
 qui sont faits le sixieme d'oun mile six
 cens cinquante quatre, pour la quelle
 closture on delave les Grifons encaiers
 En la somme de huitante, six livres six sols
 six deniers

5 Sur le fondement de la quelle closture les
 Grifons ay prespris, esquite a la Cour le
 Vingt huit jurnier mile sept cents cinq
 en Condamnation Tous delord somme
 de six ante six livres six sols six deniers



Dud. presendu deont que de celle des sortantes
 sept livres sept sols dix cotiers, de l'annee 1570, ranno
 La venue de garau es a bracam Vague, et s'ont
 ayant en venue de lordonnanus et committroy
 fait assigner les prod. la copie en es celle
 lettre

6 Le prodonans sortans presendus sur celle
 assignation Il leur fait sommation de leur produs
 d'invens alaudians plaidin appert de la
 Copie y celle lettre

7 La Cour ayant fait une clauson sommaire
 par avent de sorpente s'ient mile sept cents
 cinq y celle lettre

8 Jndicament les prod. ont impete lettre de
 de la Chancelerie de la Cour en appel et cassation
 de la closture des pages de presendu de la
 et condamnacion des sommes d'ous les Grifons
 se trouva debiteux luy meme, et en remise d'ous
 compte et puez satisfactions d'iceluy a presendu
 lettre y produites d'iceluy signees et celle
 lettre

Car 1^o Il est à observer
que Ser trois habitans ala Teste
Desquelz quiffau parties d'Europe Est mont
par peu aux meme de leur pür
mouvement Et Sans le Constantement, ny
affiance de par un des autres habitans
sans dixsept livres par jour pour la
subsistance Des troupe. Cella n'est pas
de Règle Comme la Court Voit, Et Il
faudroit Indispensablement prendre Deliberation
En général des Habitans ace sujet

2^o Encore Moins pourroit Il
faire une Reposition sur ce pied la
Comme Il ont fait Sans Deliberation
Expresse aury, Et ne deuoit Il se par
Dalleurs (Il se protestoit que les hommes
qu'il taxoit eux meme pour la
subsistance Des troupe. faussent juster
Ce que Non) spécifier le nombre Des
personnes qui les composoit, pour que

Su Cella on lut peu voir Sy Cello somme
de Dixsept livres par jour de meme
que les autres conteneur aux Rolles
Entour Notes ou Non

Mais 3^o Cella auroit Esté
Une Demarche trop Reguliere pour eux
qui auoient Complété d'un commun accord
a faire le Recouement Des cotisations
Et Il se Crurent Sans doute avec Raiso
quen spéciffient le Nombre Des personnes
qui composoit les troupe. Il se nauroient
pas peu faire les cotisations sur un Sy
haut pied, Luy qu'il nauroient autre Degré
que de faire la leue a grece profite
pour le portager Ensuite

Et pour mieux y Recourir
4^o Il se cotiseroient tous les Nouraux
Conuient quoy qu'il se soient Informez
que Ser le jour qu'il auoient fait

DEUXIÈME LA FEUILLE

Scrittis mal a proprie et donec laducos non
Doit l'impression la faute

Etienne Veyrune pere,
ne pouvoit par des Cotise, puis quil
n'avoit aucune biens & qui mardoit
son pain comme il Estoit notoire, & il
pouvoit seulement s'en manke pour se
mettre a Couvent du mauvais temps, que
griffant pastre aduocés sur la Dorette d'
Lux Entener deffire sex parler pour le
faire de laogeant, J'amaie the Curame, &
The Chantele parille

Le Re Enfant De feu Louis
Cheffon en Estoit Exempt par les
Declarations du Roy Rendre au Jugement des
Religieuses leur se fondement qu'il
Estoit trop jeune l'ayne Maryane que
L'abbé avoit

Abraham Vogue Escrie Lors des
Cotisations pour l'assurance personnelle

Adoration. H. & E. sont de changer de
coultes Contribution, même de & arrivées
Et cela fondé sur le ordonnance de l'ancien
A ce sujet par le P. de Darnelle Insensé
En Langue, A par le P. de St. Ruf
qui Commandoit a lors dans le
Mauvais que le g. Giffus partie aduoc
Et de & Contente n'ignorent pas

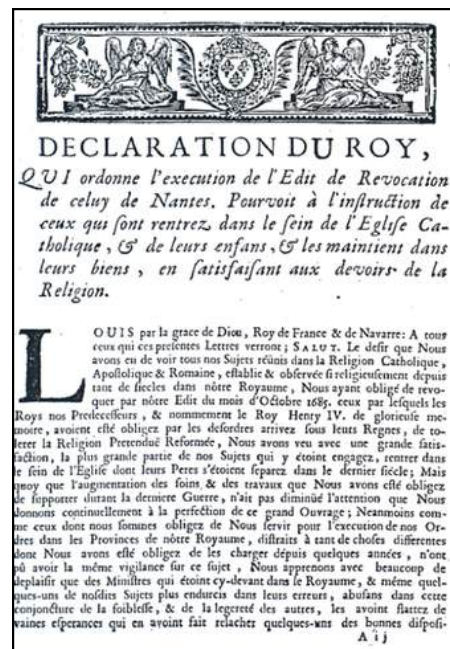
Aussy 5°. Que Le Reconnoître
après qu'il ne les Contient plus dans
Le Rôle des Livants et ne faut que
Les Voir pour En Faire Convenir,
Cependant tous Cella sont des Contraintes
pour Injustes pour Ne pas Exiger la
plus grande partie, & par Conséquent la
Restitution En doit Être ordonnée contre
Celuy qui fait En sa Part la Vente

Dailleure La Cour obstruam
 fut luy plaist les contractions quy ont este —

L'édit de révocation de Fontainebleau

Déclaration d'exécution de la révocation de l'Edit de Nantes. ADH, C 160

En 1685, le roi Louis XIV, petit-fils d'Henri IV, revient sur la décision de son grand-père d'établir un édit de tolérance entre protestants et catholiques. L'équilibre fragile mis en place par Henri IV n'est pas efficace et Louis XIV cherche une nouvelle solution aux guerres de Religion. Par un second édit concernant les protestants, le roi de France souhaite se placer au centre des décisions et imposer sa vision catholique à l'ensemble de ses sujets pour supprimer toute notion de tolérance.



Questions

Cycle 3

- 1- Relevez la date de publication du document. Qui est roi de France à la publication de ce document ?
- 2- Cherchez la date de publication de l'édit de Nantes. Quel roi a signé l'édit de Nantes ?
- 3- Cherchez la définition du terme "révocation". Que signifie "la révocation de l'édit de Nantes" ?
- 4- Pourquoi peut-on dire que l'édit de Fontainebleau met fin à une période de tolérance ?

Cycle 4

- 1- Relevez la date de publication du document. Qui est roi de France à la publication de ce document ?
- 2- Cherchez la date de publication de l'édit de Nantes. Qui est le roi à l'origine de la publication de l'édit de Nantes ?
- 3- Cherchez la définition du terme "révocation". Que signifie "la révocation de l'édit de Nantes" ?
- 4- Reformulez au moins 2 arguments avancés pour justifier la révocation de l'édit de Nantes.
- 5- L'édit de Fontainebleau est-il un édit de tolérance ? Justifiez votre réponse.

Lycée

- 1- Qui est le roi à l'origine de la publication de l'édit de Nantes ? En quelle année ?
- 2- Rappelez l'objectif principal de l'édit de Nantes.
- 3- Reformulez au moins 2 arguments avancés pour justifier la révocation de l'édit de Nantes.
- 4- Pourquoi peut-on dire que l'édit de Fontainebleau est le reflet d'une nouvelle période de tensions religieuses ?



DECLARATION DU ROY,

QUI ordonne l'exécution de l'Edit de Revocation de celui de Nantes. Pourvoit à l'instruction de ceux qui sont rentrez dans le sein de l'Eglise Catholique, & de leurs enfans, & les maintient dans leurs biens, en satisfaisant aux devoirs de la Religion.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; S A L U T. Le desir que Nous avons eu de voir tous nos Sujets réunis dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, establie & observée si religieusement depuis tant de siècles dans notre Royaume, Nous ayant obligé de révoquer par notre Edit du mois d'Octobre 1685. ceux par lesquels les Roys nos Predecesseurs, & notamment le Roy Henry IV. de glorieuse mémoire, avoient esté obligez par les desordres arrivez sous leurs Regnes, de tolérer la Religion Pretendue Reformée, Nous avons veu avec une grande satisfaction, la plus grande partie de nos Sujets qui y étoient engagez, rentrer dans le sein de l'Eglise dont leurs Peres s'étoient separez dans le dernier siècle; Mais quoy que l'augmentation des soins & des travaux que Nous avons esté obligez de supporter durant la dernière Guerre, n'ait pas diminué l'attention que Nous donnons continuellement à la perfection de ce grand Ouvrage; Neanmoins comme ceux dont nous sommes obligez de Nous servir pour l'exécution de nos Ordres dans les Provinces de notre Royaume, distraits à tant de choses différentes dont Nous avons esté obligez de les charger depuis quelques années, n'ont pu avoir la même vigilance sur ce sujet, Nous apprenons avec beaucoup de déplaisir que des Ministres qui étoient cy-devant dans le Royaume, & même quelques-uns de nosdits Sujets plus endurcis dans leurs erreurs, abusans dans cette conjoncture de la foiblesse, & de la legereté des autres, les avoient flattez de vaines esperances qui en avoient fait relacher quelques-uns des bonnes disposi-

A ij



Une ordonnance contre les nouveaux convertis

Archives communales déposées de Lodève, antérieure à 1790, Contrôle du protestantisme : ordonnances, correspondance. ADH, 142 EDT 199

En 1685, le roi Louis XIV a interdit la religion protestante dans le royaume de France. Il impose alors aux protestants de se convertir ou d'être condamnés. Treize ans plus tard, le roi continue à publier des ordonnances dans le royaume contre les protestants, qui ne se sont pas tous convertis et dont on craint une révolte, soutenue par les puissances étrangères. Dans le Bas Languedoc, il est essentiel de contenir les protestants, car dans la région il est facile de se cacher et de contrevenir à l'autorité du roi.



Doc 1 :
ADH, 142 EDT 199

Questions

Cycle 3

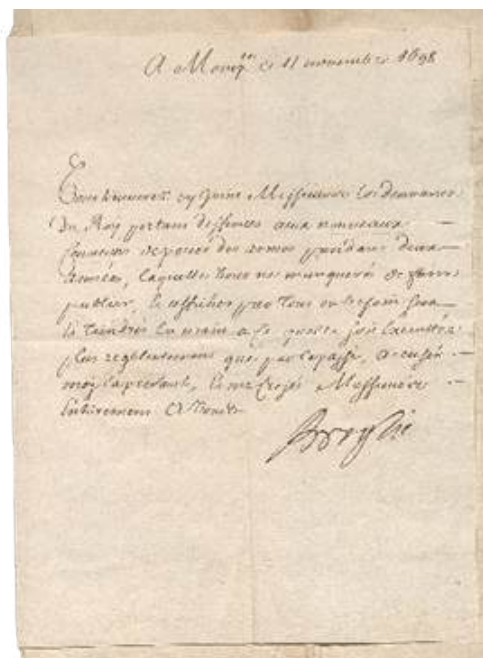
- 1- Cherchez qui est le roi à la publication de ce document.
- 2- Afin de reformuler la décision prise par les autorités, complétez le texte suivant : " Les autorités politiques demandent aux maires et consuls de d'interdire aux de porter des armes pendant"
- 3- Pourquoi les autorités semblent elles craindre les nouveaux convertis ?

Cycle 4

- 1- Cherchez qui est le roi à la publication de ce document.
- 2- Reformulez le passage suivant : "deffences aux nouveaux convertis de porter des armes pendant deux années. "
- 3- Quelle doit être la religion des "nouveaux convertis" ? À quelle religion ont-ils renoncé ?
- 4- Pourquoi les autorités semblent elles craindre les nouveaux convertis ?

Lycée

- 1- Quelle doit être la fonction de l'expéditeur du document ?
- 2- Relevez la fonction des destinataires.
- 3- Reformulez le passage suivant : "deffences aux nouveaux convertis de porter des armes pendant deux années. "
- 4- Quelle doit être la religion des "nouveaux convertis" ? À quelle religion ont-ils renoncé ?
- 5- En quoi ce document est-il une illustration de la tension religieuse faisant suite à l'édit de Fontainebleau ?



Lexique

Conversion : fait de changer de religion.



A Messieurs les Maires et Consuls de Lodeve
A Montpellier le 11 novembre 1698
Vous trouverez cy-joint, Messieurs, l'ordonnance
du Roy portant deffences aux nouveaux
convertis de porter des armes pendant deux
années, laquelle vous ne manquerez de faire
publier et afficher par tout ou besoin sera
et tiendrés la main à ce quelle soit executée
plus regulierement que par le passé, accusés
moy la presante, et me croyés, Messieurs,
Entierement à vous,
Broglie





DE PAR LE ROY.



SA MAJESTÉ ayant par son Ordonnance du mois d'Octobre 1688, fait dessein à ses Sujets qui auroient esté de la Religion, Pretendue, Reformée, & seroient Convertis depuis cinq années, d'avoir des Armes chez eux, Elle a jugé pour certaines considerations, nécessaire de renouveler de temps en temps les mêmes dessein, & en dernier lieu, par l'Ordonnance du trente-unième Octobre 1696, pour deux ans; Et quoy que S^A MAJESTÉ ait sujet d'estre contente de la conduite de la plus part des Nouveaux Convertis; Cependant comme il en reste quelques-uns d'entr'eux qui paroissent encore mal intentionnez: S^A MAJESTÉ a jugé à propos de renouveler encore pour tous, les mêmes dessein. Et à cet effet; Elle a Ordonné & Ordonne que tous ceux, qui ayant cy-devant Professé la R. P. R. & se sont Convertis depuis l'année 1683, demeurent desarmez pendant le temps de deux ans; Et où il se trouveroit qu'aucuns d'eux auroient des Armes offensives, même de la Poudre, Plomb & Mèche, qu'ils les fissent porter incontinent & sans délai entre les mains des Magistrats, Maires, Consuls, Eschevins & Syndics des Villes, Bourgs, Paroisses, & autres Lieux, dans lesquels ils seront habitez, & seront leur demeure, dont il leur sera donné Recépissé, pour estre en suite lesdites Armes & Munitions Portées au Lieu où il sera ordonné par les Gouverneurs & Lieutenans Generaux, ou Commandans pour S^A MAJESTÉ dans ses Provinces. Veut S^A MAJESTÉ que si pendant ledit temps de deux ans, il se trouve aucunes Armes, Poudre, Plomb ou Mèche chez ceux, qui ayant fait Profession de la R. P. R. se sont Convertis depuis l'année 1683, ils soient conduits aux Galeres, suivant les Ordres qui en seront donnez par les Gouverneurs & Lieutenans Generaux de S^A MAJESTÉ, ou Commandans pour Elle dans ses Provinces, sans autre forme de Procez. Ordonne S^A MAJESTÉ que les Gentils-hommes qui ont cy-devant fait Profession de ladite R. P. R. & qui se sont Convertis depuis ladite année 1683, fassent aussi porter leurs Armes en la maniere cy-dessus prescrite, à la reserve de deux Espées, deux Fuzils, & deux paires de Pistols, qu'ils pourront garder pour leur usage, de six livres de Poudre, & pareille quantité de Plomb, qu'ils pourront aussi garder. Et en cas qu'aucuns desdits Gentils-hommes gardent une plus grande quantité d'Armes, Poudre & Plomb. Veut S^A MAJESTÉ qu'ils soient arrestez, & condamnez à trois mille livres d'amende, au profit de l'Hôpital le plus prochain, jusqu'à l'actuel payement; de laquelle somme de trois mille livres ils tiendront Prison. Mande & Ordonne S^A MAJESTÉ aux Gouverneurs, & ses Lieutenans, ou Commandans: Comme aussi aux Intendans & Commissaires départis pour l'exécution de ses Ordres dans ses Provinces, de tenir la main à l'exécution de la presente Ordonnance, laquelle sera publiée & affichée par tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en ignore. FAIT à Fontainebleau le dixième jour d'Octobre 1698. Signé, LOUIS: Et plus bas: PHELYPEAUX.

LE COMTE DE BROGLIE LIEUTENANT
General des Armées du Roy, Commandant pour Sa Majesté
en la Province de Languedoc.

VEU l'Ordonnance du Roy cy-dessus à Nous adressée.

NOUS ORDONNONS qu'elle sera executée dans toute sa forme & teneur. FAIT à Montpellier, le onzième Novembre 1698. Signé, BROGLIE: Et plus bas; Par Monseigneur, CHEVERY.

Chéverry
C^lationné.

Conclusion

À l'issue de ce chemin en protestantisme dans l'Hérault, ce dossier permet d'apprécier l'importance d'étudier cette religion à l'échelle locale, de son apparition à sa révocation. Le département de l'Hérault, inscrit dans la région du Bas Languedoc, connaît une présence protestante variée, qui permet à l'historien de dessiner les contours de cette religion dans le quotidien des sujets du roi de France aux XVI-XVII^e siècles.

Le protestantisme s'est rapidement implanté dans la région. Malgré des conflits permanents avec les catholiques, il résiste et des communes entières deviennent protestantes. Par la situation de l'Hérault dans le royaume, dans le croissant protestant entre La Rochelle et Genève, le protestantisme se développe et s'installe durablement, de sorte qu'il redessine le paysage de la région.

C'est après la Révocation de l'édit de Nantes que l'Hérault se retrouve au cœur des destins protestants : la période du Désert et des Camisards marque les populations de la région des Cévennes, et la ville de Montpellier connaît l'épisode de la secte des Multipliants.

Pour poursuivre les thématiques du dossier avec les élèves, deux activités de fin de chapitre sont proposées dans lesquelles les élèves pourront approfondir leurs connaissances et réfléchir aux enjeux que les guerres de Religion ont mis en lumière sur la manière de vivre malgré les différences :

- Un exposé sur une personnalité/événement du département qui a joué un rôle dans l'émergence des idées nouvelles liées à la Réforme ou non, à la mise en place de la monarchie absolue, aux conflits religieux. Quelques exemples : la famille Montmorency, la famille Châtillon, les Frères Platter, Henri II de Rohan, Anne de Joyeuse, le Jardin des plantes de Montpellier, le siège de Montpellier de 1622, la fondation du port de Sète, Claude Brousson, le lieutenant de Basville, le fort de Brescou et la Tour de Constance ;
- Un travail de groupe réfléchissant sur les conséquences des conflits religieux à l'époque moderne et la solution proposée par l'État. Parler de la solidarité et comprendre le rôle de l'État dans la mise en place de la protection des individus, ici pour éviter des troubles civils liés à la religion. Les élèves doivent réussir, à l'issue du travail, à comprendre la dimension individuelle de l'engagement pour la protection collective en considérant que cela relève de la solidarité, mais aussi de l'obligation de l'Etat de protéger les individus.



Pour aller plus loin

Le présent dossier n'a pas de valeur exhaustive et se concentre sur les attendus des programmes scolaires.

Les Archives Départementales de l'Hérault vous invitent à approfondir vos recherches sur le protestantisme sur plusieurs axes :

- les textes de pacification des huit guerres de Religion du XVI^e siècle sont disponibles dans un rassemblement fait par Bernard Barbiche :
<http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/>
- pour approfondir le sujet des restrictions royales concernant les protestants au moment de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, se référer au dossier relatif aux édits, arrêts du Conseil d'État, ordonnances de l'intendant concernant les religionnaires dans le dossier ADH C 160
- pour évoquer la période du Désert et du Refuge huguenot, se reporter au dossier relatif à l'arrestation et au procès du pasteur Claude Brousson dans le dossier ADH C 191
- pour suivre le parcours sur la crise religieuse du XVI^e siècle, voir les ressources disponibles sur le site du Musée protestant :
<https://museeprotestant.org/parcours/la-crise-religieuse-au-xvie-siecle-naissance-du-protestantisme/>



Lexique

Abjuration : Acte solennel par lequel un fidèle abandonne sa religion pour se convertir à une autre.

Aliénation : Fait de céder ou de perdre un bien.

Ancien : Membre responsable d'un consistoire en charge d'une Eglise réformée locale sur une commune.

Apostasier : Renoncer, souvent publiquement, à sa foi.

Assemblée politique protestante : Assemblée de députés nommés par les protestants du royaume de France pour défendre leurs droits face au pouvoir monarchique.

Bailli : Agent nommé par le roi pour surveiller le royaume dans le nord.

Calvinisme : branche du protestantisme dont la doctrine théologique provient du réformateur Jean Calvin et instaure une vie chrétienne reposant sur le principe de la souveraineté de Dieu en toutes choses et sans médiation ecclésiastique.

Canonisation : Processus par lequel l'Eglise catholique proclame qu'une personne est sainte.

Cène : L'un des deux sacrements reconnus par le protestantisme (le premier étant le baptême). Il s'agit de la cérémonie dans laquelle les croyants mangent du pain et boivent du vin, reprenant le dernier repas de Jésus Christ avec les apôtres.

Censure : Examen des publications exigée par les pouvoirs avant d'autoriser leur diffusion.

Cercle : Assemblée régionale militaire protestante établie à Saumur en 1611 visant à organiser la défense du parti protestant à partir de 1621.

Chambre mi-partie : Tribunal composé d'un nombre égal de magistrats catholiques et protestants instauré par l'édit de Nantes en 1598. Il a pour but de juger les procès dans lesquels une des parties est de religion protestante.

Chanoine : Dignitaire ecclésiastique associé à une cathédrale.

Chapitre : Assemblée d'hommes d'église desservant une église cathédrale.

Chasuble : Manteau à deux pans, que le prêtre revêt pour célébrer la messe.

Concorde : Paix qui résulte de la bonne entente et de l'union des volontés autour d'un objectif commun.

Conversion : action d'adopter une religion ou d'en changer.

Doctrine : Ensemble de notions qu'on affirme être vraies et par lesquelles on prétend interpréter des faits, orienter ou diriger une action.

Dragonnade : Persécution dirigée sous le règne de Louis XIV contre les communautés protestantes du royaume, à partir de 1680. Ces persécutions sont destinées à inciter les protestants à se convertir au catholicisme, d'abord en leur imposant le logement et l'entretien des « dragons », soldats réguliers qui peuvent les violenter.

Édit : décision royale qui a valeur de loi.

Église dressée : une Eglise qui possède un ministre, un consistoire avec anciens et diacres

Église plantée : une Eglise qui ne jouit pas des prêches d'un ministre installé à demeure dans la paroisse

Église réformée : nouvelle Eglise chrétienne créée au XVI^e siècle par les protestants (ou réformés), mécontents de l'Eglise catholique.

Excommunication : Exclusion de l'Eglise, par le pape ou un évêque chez les catholiques, par un consistoire et un pasteur chez les protestants, d'une personne qui ne respecte pas ses lois.

Gouverneur de province : Commandant du Roi à qui ce dernier délègue son autorité dans une province.

Grand : Expression désignant les membres de la haute noblesse française.

Hérétique : Qui soutient une doctrine contraire aux idées de l'Eglise catholique romaine. Utilisé communément pour désigner les protestants.

Iconoclasme : Destruction volontaire des représentations religieuses telles que les saints, la Vierge Marie, les ornements.

Lettre patente : Ecrit public émanant du roi qui établit un droit ou un privilège.

Liberté de conscience : droit d'avoir une opinion religieuse plutôt qu'une autre.

Liberté de culte : droit de pratiquer une religion.

Lieutenant du roi : représentant du roi de France à l'échelle locale, sous l'autorité des gouverneurs et des lieutenants généraux.

Lieutenant général : Fonction/ Charge de l'Ancien Régime français de suppléant du gouverneur.

Lieutenant : Agent nommé par le roi qui détient les pouvoirs de justice, de police et de finances dans les provinces.

Ligue (Sainte) : parti catholique formé par le duc de Guise en 1576 et proclamé en 1585 qui rejette les protestants.

Martyr : Personne qui a souffert pour attester de la vérité de sa religion.

Méreau : Petite pièce n'ayant aucune valeur monétaire mais servant de bon pour accéder à la célébration de la Cène.

Miséricorde : Indulgence accordée au coupable d'un crime religieux.

Monarchie : Régime politique dans lequel un Etat est gouverné par une seule personne, le roi, dont l'autorité est héréditaire et sacrée.

Papiste : Terme négatif employé par les protestants pour désigner les catholiques partisans de l'autorité du pape.

Parlement : cour souveraine de justice, dans laquelle les parlementaires enregistrent les actes royaux et ont la fonction de cour d'appel de justice et de tribunal de première instance pour les membres de la noblesse notamment.

Parti huguenot : parti politico-religieux dont les objectifs sont de permettre aux protestants français d'acquérir un pouvoir politique et un statut pérenne pour exercer le culte réformé.

Prédication : action de prêcher, de faire des sermons pour enseigner des devoirs.

Profanation : Action de dégrader ce qui est sacré.

Protestantisme : Ensemble des Eglises issues de la Réforme, qui ne reconnaissent pas l'autorité du pape et qui élaborent des doctrines différentes portant sur l'autorité unique du rapport à Dieu. En Europe, plusieurs branches existent au XVI-XVII^e siècles, parmi lesquelles le luthéranisme, l'anabaptisme, le calvinisme, l'anglicanisme.

Réforme : Mouvement religieux du XVI^e siècle dans le Saint Empire romain germanique, réclamant une réforme de l'institution ecclésiastique chrétienne, et qui aboutit sur le schisme religieux entre catholicisme et protestantisme.

Régulier : ce qui appartient à la vie en communauté dans un lieu fermé et régi par un ordre (comme un couvent).

Relique : morceau du corps d'un saint ou objet lui ayant appartenu et que viennent vénérer les fidèles.

Sacerdotal : Ce qui est relatif au prêtre et aux fonctions qu'il exerce.

Sacrement : acte religieux, institués par l'Eglise, par lesquels l'individu se rapproche de Dieu. Chez les catholiques il y en a 7, chez les protestants il n'y en a que 2.

Schisme : Séparation de deux Eglises distinctes.

Séculier : Ce qui appartient à la vie du siècle, dans la société.

Sénéchal : Officier au service du roi dont la fonction était de contrôler la justice dans de grands ensembles territoriaux.

Siège présidial : Tribunal de justice de l'Ancien Régime créé au XVI^e qui s'occupe des affaires civiles pour de petites sommes d'agents.

Syndic : Personne chargée de représenter, d'administrer et de défendre les intérêts d'une communauté religieuse. Ici, c'est un syndic protestant.
Temporel : Qui appartient au domaine des possessions sur terre (en opposition à l'au-delà).

Syndicat : Association qui a pour objet la défense d'intérêts communs.

Tolérance : Attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même et ainsi adapter son comportement pour éviter un affrontement.



Bibliographie

ARACIL, Adrien, *Histoire d'une liberté dans la France moderne. Protestants, politiques et monarchie (vers 1598-1629)*, Paris, Classiques Garnier, 2025.

BELY, Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996. ARC 1322

BOISSON, Didier, DAUSSY, Hugues, *Les Protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006.

CABANEL, Patrick (dir.), *Itinéraires protestants en Languedoc. XVI-XXe siècles, tome 3, Hérault, Rouergue, Aude et Roussillon*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 2000. ADH BIB 4726

CHAREYRE, Philippe, DAUSSY, Hugues (dir.), *La France huguenote. Histoire institutionnelle d'une minorité religieuse (XVI-XVIIIe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024.

CHOLVY, Gérard (dir.), *L'Hérault. De la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Editions Bordessoules, 1993. ADH BIB 2039

CHRISTIN, Olivier, KRUMENACKER, Yves (dir.), *Les Protestants à l'époque moderne. Une approche anthropologique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

COTTRET, Bernard, 1598. *L'Edit de Nantes. Pour en finir avec les guerres de Religion*, Paris, Perrin, 1997. ADH BIB 8683

CROUZET, Denis, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990. ADH BIB 10771

-*Dieu dans ses royaumes. Une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008. ADH BIB 7191

DAUSSY, Hugues, *Le Parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2014. ADH BIB 7095

-*Un royaume en lambeaux. Une autre histoire des guerres de Religion (1555-1598)*, Genève, Labor et Fides, 2022.

DESACHY, Sylvie, MAZAURIC, Régine, PARMENTIER, Annie (dir.), *Hérault. 2000 ans d'histoire*, Albi, Un autre Regart, 2016. ADH BIB 8647

DESACHY, Sylvie, « Aniane dans la tourmente des guerres de Religion », *Etudes héraultaises*, n°51, 2018, p.78-90.

DREVILLON, Hervé, *Les rois absolus 1629-1715*, Paris, Belin, 2011. ADH BIB 5062

GARRISSON, Janine, *Protestants du Midi 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980. ADH CRC216

-*L'Edit de Nantes et sa révocation*, Paris, Seuil, 1985. ADH CRC 343

-*Les Protestants au XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1997.

-*L'Edit de Nantes. Chronique d'une paix attendue*, Paris, Fayard, 1997.

GUICHARNAUD, Hélène, « Approche de l'architecture des temples protestants construits en France avant la Révocation », *Études théologiques et religieuses*, tome 75, 2000/4. pp. 477-504.

GUIRAUD, Louise, *Etudes sur la Réforme à Montpellier*, Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 1918. ADH CRC 640

JOUANNA, Arlette (dir.), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998. ADH ARC 1707

LAFAGE, Valérie, « Montpellier, ville de sûreté protestante (1598-1629), Bibliothèque de l'école des chartes, 2002, tome 160, livraison 2, p. 575-590.

LE ROUX, Nicolas, *Les Guerres de Religion 1559-1629*, Paris, Belin, 2009. ADH BIB 5164

MARTIN, Régis, « Histoire de la rue de l'Université », *Mémoire d'Oc*, Montpellier, Groupe d'Etudes Languedociennes, 2007, n°128.

MENTZER, Raymond A, *La Construction de l'identité réformée aux XVI et XVII : le rôle des consistoires*, Paris, Honoré Champion, 2006.

Sources

Archives Départementales de l'Hérault

Série 1 B – Cours et juridictions, Cour des comptes, aides et finances de Montpellier

1 B 3 : Enregistrement par la cour des aides d'actes de 1564 à 1629.

1 B 4708 : Abraham Vogué, Etienne Veyrane et Pierre Gourdol, habitants de Saint-Marcel-de-Crussol, contre David Grifaut, dudit lieu. L'adversaire et deux compagnons, seuls lettrés de l'endroit, ont réparti à leur gré les charges venant du logement des dragons par les religionnaires dudit lieu en 1683 et fait clore leur compte, 1684.

Série C – Administrations provinciales, Intendance du Languedoc

C 160 : Edits, arrêts du Conseil d'Etat, ordonnances de l'intendant, concernant les Religionnaires.

Série G – Clergé séculier

G 325 : Diocèse de Béziers, chapitre cathédrale de Béziers, affaires temporelles : Troubles religieux, 1564-1656.

G 1835 : Diocèse de Maguelone, puis de Montpellier, Chapitre cathédral de Maguelone, puis Montpellier, affaires temporelles : Troubles religieux, 1558-1622.

Série H – Clergé régulier

17 H 23/1 : Cordeliers, Plans géométriques des lieux contestés : plans figurés du siège de Montpellier, 1622.

Série 1 E : Archives de familles

1 E 970 : Fonds Calvière Saint-Cosme, Famille Nogaret de Calvisson : Contentieux et procédures, 1449-1784.

Série 2 E : Notaires

2 E 57/9 : Montpellier, Notaires non rattachés à une étude, Minutes, brèves de Maître Jean Richard, 1572-1573.

Série EDT : Archives communales

10 EDT 138 : Archives communales d'Aniane, EE Affaires militaires, Périodes de troubles : correspondance, 1516-1579.

10 EDT 199 : Archives communales d'Aniane, GG Cultes : Protestants, ordonnance, déclaration et édits royaux, correspondance, 1563-1698.

142 EDT 199 : Archives communales de Lodève, GG Cultes : Contrôle du protestantisme, ordonnances, correspondance, 1568-1698.

Sources imprimées

BRA 9654 : CHARBONNEAU, Louis, *Journal de Charbonneau sur les guerres de Béziers pendant la Ligue 1583-1586*, Béziers, imprimerie A. Malinas, 1873.

CRC 630 : DELORT, André, Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au XVII^e siècle (1621-1693), Montpellier, Imprimerie Jean Martel aîné, 1876.

CRC 636 : PLATTER, Félix et Thomas, Félix et Thomas Platter à Montpellier 1552-1557, 1595-1599, *Notes de voyage de deux étudiants bâlois publiés d'après les manuscrits originaux appartenant à la bibliothèque de l'université de Bâle, Montpellier*, Camille Coulet, 1892.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Actions culturelles et éducatives

serv-educa.archives@herault.fr



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



[archives.herault](https://www.facebook.com/archives.herault)



[pierresvives.herault](https://www.instagram.com/pierresvives.herault)